

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

LIVADIA ⁽¹⁾

VII

(*Suite.*)

— Si c'étaient des cigognes, pensa-t-elle.

Mais non ! Livadia était en France, et ces oiseaux qu'elle aimait, voilà, elles s'approchent, elles descendent en hésitant, regardant si l'endroit est assez sauvage, si nul regard indiscret ne trahira leur passage. Elles ont soif ; leur course immense les a altérées, et le petit étang est là qui brille entre les arbres. La bande sauvage tourne deux fois sur elle-même en poussant des cris aigus. Livadia, cachée par le tronc d'arbre, reste immobile ; elle retient son souffle ; un moment encore et ces amies de son enfance seront près d'elle comme autrefois. Elles descendent toujours, allongeant leurs grandes pattes, déjà elles effleurent presque l'étang, et le battement de leurs ailes agite l'air qui frappe au visage Livadia. Ce sont bien elles, ce sont ses belles cigognes, égarées comme elle sur ce coin de terre français ; elle les regarde avec délices, elle attend le moment où elles vont se reposer dans les roseaux, laissant dans son esprit un souvenir qui enchantera ce lieu solitaire ; mais, à l'instant, un coup de feu retentit, la fumée s'allonge sur l'étang, la troupe des cigognes bat des ailes avec un cri d'alarme et d'un effort puissant remonte vers les cieux avant même d'avoir touché la terre :

Quel est le profane qui s'attaque aux cigognes ?

L'une d'elle, soit touchée par le plomb, soit surprise par l'effroi ou la fatigue, cherche vainement à rejoindre les autres ; son vol est lourd, elle ne peut monter ; elle trace un grand cercle autour de l'arbre même qui abrite Livadia. La jeune marquise croit qu'elle va tomber et s'élanche avec un cri pour l'arracher à l'imprudent qui l'a tuée. Mais l'oiseau, qui a repris ses forces, s'élève droit comme une flèche rapide que le regard perd de vue en un instant, et Livadia voit se refermer sur lui le nuage blanc qui le dérober à ses yeux.

(1) Du *Correspondant*.

En face d'elle, le garde sortait d'un buisson et s'avancait de son côté :

— Ah ! madame la marquise, quel coup j'aurais pu faire ! Les avez-vous vues ?..... c'étaient des cigognes !..... j'ai tiré trop tôt !

Livadia semblait se contenir à grand'peine et, regardant avec colère le pauvre garde qui ne pouvait pas la comprendre :

— Pierre, lui dit-elle, si vous les aviez tuées, je vous aurais chassé sur l'heure.

Le vieux garde laissa tomber ses deux bras, et la crosse de son fusil heurta la terre avec un bruit sourd. Livadia le regarda un instant, puis, dédaignant tout effort pour lui faire comprendre sa pensée, elle lui tourna le dos et reprit le sentier qui la ramenait à Langelle.

Quand elle arriva au château, ses sourcils froncés témoignaient de sa colère ; elle traversa rapidement le vestibule, entra dans le salon avec un mouvement brusque, et vit sa belle-mère et Louis qui lisaient tranquillement au coin du feu. A sa vue, ils relevèrent la tête, et Livadia leur jeta sourdement ces mots :

— Il arrivera malheur à Langelle ! on a voulu tuer les cigognes !

Louis s'approcha d'elle ; il eut peine à lui faire expliquer la scène qui l'avait si douloureusement frappée ; une sombre irritation, une crainte superstitieuse l'avait saisie, et tout à coup, sans qu'elle pût les retenir, des larmes folles jaillirent de ses yeux. Longtemps après, quand elle se sentait oppressée sans savoir pourquoi, quand il lui semblait sentir l'aile sombre des pressentiments qui la frappait au visage, elle murmurait encore en elle-même :

— Ils ont voulu tuer les cigognes !

VIII

Quelques mois se passèrent ainsi, et les relations de chaque jour entre les trois habitants du château devenaient de plus en plus tendues. Livadia était d'une humeur sombre et violente qui ne souffrait aucune contradiction ; tout l'irritait, tout la blessait. Parfois elle passait de longues heures dans un silence voulu, indifférente à tout, absorbée dans de ténébreuses pensées qui assombrissaient sa beauté ; d'autres jours elle était agressive et amère, et cherchait à heurter Louis à tout ce qu'elle savait lui être cher. Elle redoutait surtout ce qui pouvait avoir une apparence d'intimité avec son mari ou sa belle-mère ; elle gardait pour elle toutes les lettres de son père et de sa tante qui lui arrivaient d'Italie, les relisait avec avidité, et s'abîmait ensuite dans de longues rêveries. Louis vivait près d'elle comme un étranger, se rendant compte qu'il ne possédait ni son cœur ni son esprit, et tremblant comme un enfant devant cette situation menaçante. La marquise se mêlait le moins

possible à la vie de sa belle-fille, et ne hasardait un mot de blâme que lorsque les folies de la jeune femme devenaient trop criantes.

Un matin, plus envahie que jamais par les rêves du passé, Livadia alla aux écuries, prit Pérolef et, sans penser aux suites de sa folle imprudence, sauta en selle et se lança dans la campagne. La matinée était belle et brumeuse ; partout la rosée d'avril faisait briller les haies et re-luire les jeunes feuilles ; des senteurs âpres et vivifiantes s'échappaient des buissons, et Livadia se dilatait dans cette solitude et cette liberté. Elle se laissait emporter par ces chemins creux, sans penser à rien, seulement pour vivre, pour respirer, pour apaiser l'angoisse qui étreignait son cœur altier. Arrivée près d'un carrefour qu'elle connaissait, elle ralentit la course de Pérolef et s'enfonça plus doucement dans le chemin qui y conduisait. L'endroit était sauvage et désert ; un rocher de couleur sombre le dominait d'un côté, de l'autre s'élevait une vieille croix de pierre, couverte de mousse dont l'origine se perdait dans le passé, un épais tapis d'herbe, rarement foulé, éteignait tout bruit de pas.

Comme elle arrivait au carrefour, Livadia leva la tête pour contem-pler les formes bizarres du rocher. Elle pensait à ses courses en Russie, alors que, libre de tout lien, elle arpentait seule les domaines de son père et se perdait ainsi dans la campagne ; elle repassait tous ses sou-venirs de jeunesse, si vivants en elle, quand, tout à coup, elle vit se dresser devant elle une apparition ; sur la crête du rocher un homme se tenait debout, comme le génie de ces lieux sauvages ; et cet homme, c'était Wladimir Warousof. Livadia fut sur le point de s'enfuir au galop de son cheval ; mais sa fierté la retint, et cet amour du danger qui fai-sait le fond de sa nature lui fit entendre sa voix puissante. Wladimir se pencha légèrement, s'inclina vers elle et lui dit à demi-voix :

—Livadia, je vous attendais, j'étais sûr que vous viendriez. J'avais à vous parler.

—Comment, Wladimir, qui a pu vous faire croire... ?

—Il y a des instincts qui ne trompent pas, Livadia, et des lumières qui ne font pas défaut aux cœurs dévoués. Je savais que vous êtes attirée ici, comme vous êtes attirée par la Russie qui vous veut toujours, qui vous redemande à grands cris.

—Mais que dites-vous, Wladimir, et quelle folie vous passe dans l'es-prit ? Vous savez qu'il n'est plus temps, ma vie est fixée ici.

Il se pencha plus encore et ajouta d'un souffle rapide et pénétrant :

—O Livadia, fée bienfaisante, amie passionnée de notre Russie, quelle est cette vie dont vous parlez et comment peut-elle entrer en ba-lance avec les glorieuses destinées auxquelles je vous appelle ? Vous avez été créée pour sauver un pays, pour conquérir à la liberté des milliers d'âmes qui souffrent, et vous auriez le triste courage de rester

dans cet obscur village, inutile à tous, haïssant tout et maudissant chaque jour la vie qui vous fut faite? Quand ma présence ici fait trembler votre voix et soulève vos aspirations mal éteintes, ce n'est pas seulement parce que je suis votre ami d'enfance, c'est parce que je suis votre frère d'armes. C'est la Russie toute entière qui se lève avec moi devant vos yeux, c'est elle qui crie vers vous, qui redemande celle que la nature lui avait donnée, que la fortune lui a enlevée et qui, transplantée loin du sol natal, souffre comme une plante exilée. Voyez-vous nos steppes qui s'agitent sous le souffle ardent du vent du printemps, nos paysans qui chantent par groupes en demandant leurs seigneurs absents? Entendez-vous les cris de tous ces malheureux qui souffrent et que vous étiez destinée à conduire vers de plus nobles libertés, vers un entier affranchissement? Livadia, sentez-vous encore l'odeur âpre de nos grandes herbes qui flottent à la cime des kourganes? Livadia, vous souvenez-vous?.....

—C'est assez, Wladimir, interrompit-elle en frémissant et s'éloignant de quelque pas. Je vous l'ai déjà dit. Je n'ai rien de semblable à entendre de vous.

Mais il remarqua l'étrange pâleur qui, dans sa lutte intime, avait envahi la jeune femme. Un sourire ironique passa sur les lèvres du comte, il se redressa et reprit d'une voix plus forte :

—Livadia, j'en étais sûr, votre ardeur slave n'est point éteinte ; la corde de vos souvenirs vibre encore au premier souffle qui l'agite ; vous êtes encore à nous, vous ne pouvez vous en défendre. Je vais en Italie où m'appelle maintenant ma mystérieuse destinée. J'y reverrai votre père, et vous y viendrez aussi, j'en ai la confiance. Adieu, c'est là que je vous retrouverai.

Et il disparut à la pointe du rocher pendant que Livadia confuse, irritée, baissait la tête sur le cou de son cheval ; puis, la relevant violemment et rejetant d'un superbe geste ses cheveux en arrière, elle leva Pérolef et s'enfonça dans le sentier qui revenait à Langelle. Chemin faisant, il lui semblait qu'un feu étrange bourdonnait à ses oreilles, qu'une chaleur ardente avait enflammé ses joues et oppressé sa poitrine, que son esprit agité courait follement par monts et par vaux. Elle croyait se plonger dans les profondeurs des hautes herbes des steppes, si grandes, disent les légendes de l'Ukraine, qu'un Cosaque à cheval peut s'y tenir caché ; elle croyait les voir onduler autour d'elle, se refermer au-dessus de sa tête comme un berceau mobile en la couvrant de leurs parfums, en la charmant de leurs murmures ; son imagination saisie l'étreignait avec une terrible puissance. Tout au fond de son être, il y avait une satisfaction intime d'avoir résisté au danger, une perception de la jouissance exquise du bien ; elle voulait se calmer, elle avait besoin de mettre ordre à ses pensées, elle se promettait de

s'enfuir dans sa chambre et de s'abîmer dans ses songes. Mais, à peine revenue au château, Louis et la marquise accoururent vers elle. Ils étaient tremblants, ils se recrièrent sur son imprudence, sur la témérité avec laquelle elle compromettait sa santé et la vie de son enfant, et Louis, qui n'entendait pas raillerie à ce sujet, fut froid et presque sévère. Moins que jamais, Livadia était d'humeur à écouter de semblables reproches ; il lui prit envie de se sauver de nouveau ; puis, bondissant dans le corridor, elle leur cria d'une voix forte :

—Laissez-moi ! laissez-moi !

Et frappant violemment la porte de sa chambre, elle s'y enferma et n'ouvrit pas de la journée.

La patience et la bonté de Louis étaient à une rude épreuve. Tout son espoir était maintenant dans cet enfant si impatiemment attendu, et dont il espérait un changement complet pour Livadia. Il n'y avait ni sacrifices ni souffrances qui lui coûtassent pour assurer cette douce espérance. Aussi, quand Livadia avait déclaré qu'elle lui donnerait une nourrice russe, Louis avait cédé ; quand elle avait choisi pour lui un nom russe, Louis avait fait quelques timides objections, puis il avait cédé encore. Mais la jeune femme ne lui tenait aucun compte de ces faiblesses ; plus sombre que jamais, plus fière, plus glorieuse d'elle-même et se croyant désormais inaccessible à toute faiblesse, elle imposait durement ses volontés et ses caprices.

Deux fois, pour narguer Louis et sa belle-mère, elle recommença ses courses sur Pérolef. Elle semblait trouver un farouche plaisir à ces excursions inconsidérées, dans lesquelles elle s'abandonnait sans contrainte à de dangereuses réminiscences. Elle en revenait toujours plus superbe, plus dure, plus arrogante vis-à-vis de ceux qu'elle faisait tant souffrir. A la fin, Louis s'exaspéra ; voyant que ni prières, ni menaces ne venaient à bout d'elle, il s'imagina qu'elle allait tuer son enfant et dit au palefrenier d'emmenner Pérolef, en cachette, dans une ferme et de le dissimuler à la jeune marquise. Quelques jours après, quand Livadia s'en aperçut, elle entra dans une sombre et muette colère ; son sourcil se fronça, elle se livra à de noires pensées ; mais l'éclat de ses yeux irrités révéla seul les sentiments qui l'agitaient. Dans son découragement, elle se comparait à cette plante des steppes, dont le vent arrache les tiges desséchées, les roule en touffes légères et les emporte sans trêve d'un bout à l'autre de ces solitudes. Elle entendait gémir en elle ces vers du poète, comme on entend au loin le sourd grondement de l'orage :

“ Je suis la fleur de la prairie, je suis l'herbe qui se courbe et ploie sous le vent léger.

“ Je suis l'herbe des steppes ; j'ai grandi au milieu de mes compagnes ; je me suis élancée vers le ciel comme une flèche audacieuse ; ma tête s'est couverte d'un panache flottant.

“ Je suis la fleur de la prairie, je suis le pérékatipole, j’ai germé sous le gai printemps, j’ai mûri au soleil de l’été ; pourquoi le vent d’automne m’a-t-il arrachée de la terre ! Pourquoi m’a-t-il enlevée du sol où je suis née ?

“ Je suis l’herbe des steppes, le vent d’automne a brisé ma tige, il m’a saisie dans ses bras puissants, il a dispersé mes graines légères, il m’a roulée avec mes sœurs comme une touffe desséchée.

“ Et maintenant il m’emporte à travers l’espace, il me balance dans la solitude, tantôt il me fait voltiger doucement, tantôt il m’entraîne avec violence.

“ J’étais la fleur de la prairie, j’ai vu se faner mes compagnes, j’entends gémir mes sœurs dispersées, j’entends passer la mort dans les rafales du vent qui court sur la Russie en annonçant l’hiver. ”

Pourtant le moment de ses couches arriva. Elle supporta l’épreuve avec une énergie qui ne la quittait jamais ; la marquise fut admirable de soins, d’attentions délicates, de dévouement discret, et Louis tremblant, fou de bonheur et d’inquiétude, reçut dans ses bras un bel enfant fort et sain qui semblait déjà lui ressembler.

Au château, la joie fut immense. Tous les bons paysans venaient par famille, féliciter M. le marquis et demander humblement à voir “ le jeune monsieur ” ; les vieux domestiques pleuraient de joie dans les corridors et dans les escaliers ; le curé arriva tout haletant pour serrer dans ses bras son cher Louis, et lui dire combien il augurait favorablement de cet événement heureux ; enfin la marquise s’oublia sur son prie-Dieu, dans l’effusion de sa reconnaissance, et Louis alla doucement la relever, embrassa son vénérable visage tout inondé de larmes de joie qu’elle ne connaissait plus guère, en lui reprochant tendrement de délaisser trop vite ses devoirs de grand-mère. Si doux reproche fut jamais injuste, ce fut certainement celui-là, car la sainte femme s’attacha au lit de sa belle-fille et au chevet de son petit-fils avec une passion de dévouement que les cœurs contenus et éprouvés peuvent seuls connaître. Elle ne quittait pas la chambre où ils reposaient, elle retrouvait pour cet enfant des carresses, des charmes infinis, et Louis renaissait au bonheur en voyant sa mère si gracieuse et comme rajeunie.

Pourtant le regard de Livadia qui suivait toutes choses du fond de son alcôve était loin d’être aussi rassurant qu’il l’avait rêvé. Aux explosions de joie, aux remerciements passionnés dont Louis l’avait accablée dans les premiers jours, elle avait répondu par un calme et hautain sourire ; puis elle avait étudié les agissements de ceux qui l’entouraient, elle avait vu comment ils accaparaient son fils, comment ils semblaient leur appartenir plus qu’à elle, comment ils comptaient l’élever à leur guise, le soigner à leur manière, et un vaste sentiment d’indifférence l’avait envahie tout entière et se manifestait dans ses moindres actes. Elle

attendait avec impatience le moment où elle pourrait échapper à la contrainte de soins et de précautions qu'elle était obligée de subir.

Le baptême d'Ivan, qui fut pour tout le pays une si joyeuse fête, la laissa froide ; son fils était un catholique, et par là encore il lui échappait. Livadia, si absolue, le voulait tout à fait ou pas du tout ; le sentiment maternel n'était pas né en elle ou dormait enseveli au fond d'un cœur malade ; Louis dut le constater avec désespoir et renoncer à cette dernière illusion.

Alors il s'attacha plus profondément à son fils, à mesure qu'il se détachait forcément de la mère. Quand, au retour de l'église, alors que les cloches sonnaient encore à toute volée, il prit dans ses bras le petit Ivan tout enveloppé de dentelles, des cris et des vivats retentirent dans la cour, et Louis tout ému s'avança vers la fenêtre avec son précieux fardeau. Les paysans s'étaient réunis pour faire une ovation à leur nouveau petit maître, ils avaient apporté des gerbes de fleurs, des branches de feuillages dont ils jonchaient la cour ; le vieux garde, n'y pouvant résister, demanda la permission de tirer quelques coups de fusil dans le bois voisin pour que le nouveau-né fût un bon chasseur ; et quand Louis se présenta à tous ces braves gens, avec son fils dans les bras, on l'acclama comme un petit prince ; ce furent, pendant un instant, des cris de joie confus, des élans de reconnaissance et d'attachement :

—Vive monsieur Louis ! vive madame la marquise ! que le bon Dieu conserve le petit marquis !

El les petits se levaient sur le bout des pieds pour voir le bel enfant enrubanné :

—Merci, mes amis, dit Louis tout bouleversé, je veux que cet enfant vous aime comme je vous aime moi-même et comme vous a aimés mon père. Soyez tranquilles, quand il sera d'âge, je lui apprendrai moi-même le chemin de vos maisons !

Puis il se retira et ferma la fenêtre, et la marquise envoya sa fidèle Marie convoquer discrètement tous les pauvres du pays à se trouver le lendemain matin au château pour recevoir une donnée de pain, au nom du nouveau-né.

Louis s'approcha du lit de sa femme, il avait besoin d'épancher son cœur. Qu'avait ressenti Livadia ? C'est ce que personne ne put deviner ; mais sur sa figure glacée l'émotion ne trouvait place, et comme l'enfant se mit à pousser quelques cris au moment où Louis s'avançait :

—Emmenez-le, dit-elle brièvement, tout ce bruit me fatigue.

Deux-jours après, sans qu'on pût l'en empêcher, au mépris de toute autorité affectueuse ou médicale, Livadia déclara qu'elle n'entendait pas recevoir plus longtemps des soins qui l'obsédaient ; elle se leva, se para elle-même, constata avec un secret orgueil que sa beauté n'avait reçu

aucune atteinte, et reprit sa vie habituelle, sans que sa merveilleuse santé en souffrit aucunement. Au bout de peu de temps, elle recommença ses promenades solitaires, qu'elle dirigeait souvent sans en avoir conscience vers le carrefour où lui était apparu Wladimir. Il lui semblait que ce coin de terre lui appartenait en propre, qu'elle y retrouvait sa chère Russie, et elle se laissait aller à mille plans fantastiques pour la liberté de son pays. Elle ne croyait pas à ces rêves, mais elle aimait à s'en bercer, et elle ne sentait pas qu'elle revenait au château toujours plus amère et plus exaltée. Un jour qu'en rentrant dans la cour, elle vit le palefrenier étriller Pérolef :

—Sellez-le, dit-elle.

Puis elle appela la nourrice d'Ivan, et prenant l'enfant dans ses bras, elle lui fit une bizarre couronne de fleurs sauvages qu'elle avait cueillies, l'attacha sur le cheval et se mit à le suivre en excitant Pérolef de la voix et du geste.

—Allez, petit cosaque, s'écriait-elle en riant, allez, et vive la Russie !

Les domestiques effrayés tremblaient de l'imprudencé de la jeune femme, mais n'osaient rien dire ; la nourrice surtout gémissait ; et Livadia, enchantée de ce jeu sauvage, s'animait encore en courant près du cheval. Le bruit attira Louis à la fenêtre, il poussa un cri, bondit dans la cour et arrachant l'enfant à grand'peine :

—Madame dit-il d'une voix tremblante de colère et d'effroi, laissez cet enfant. Je vous défends d'y toucher. Vous n'avez pas assez...de raison pour vous en occuper.

Il le porta de suite chez sa mère et le pria désormais de le surveiller seule, de le garantir de tout danger :

—Mère, dit-il, conservez-moi le fils que Dieu m'a donné dans sa pitié !

Deux larmes mal contenues glissèrent le long de ses joues, et pour la première fois, il lui échappa de dire :

—C'est fini, je sens que je n'aime plus celle dont j'ai reçu de si vives blessures, et quand on a tant aimé et qu'on est déçu, vous savez ce qui arrive, ma mère....

—Tais-toi, mon enfant, reprit la douce marquise et repousse tout sentiment violent, pour cet enfant et pour moi, qui ai cherché à développer en toi les énergies et les douceurs d'un chrétien.

—Vous avez raison ma mère, toujours raison ; mais je n'avais jamais éprouvé combien il était difficile d'être bon et doux quand on souffre.

La marquise ne répondit que par un sourire, puis prétextant un ordre à donner, elle déposa l'enfant dans les bras de Louis, et les laissa quelques instants seuls tous deux. Ce qu'elle avait prévu arriva ; le jeune père, pressa son fils sur son cœur dans un élan d'amour, et le petit commença à lui sourire doucement. Enchanté, Louis se mit

à lui parler comme s'il pouvait le comprendre, à l'accabler de tendresses et de rêves d'avenir ; l'enfant continuait de sourire, et ce fut le premier échange de pensées entre le père et le fils. Quand la marquise revint, elle les trouva joyeux tous deux, et admira la bonté de Dieu, toujours attentif à écarter le nuage pour laisser voir l'étoile.

Louis sortit, il siffla son grand lévrier et prit le chemin du village. Tout en marchant, il croisait les petits garçons qui revenaient de l'école, les uns tout confus de rencontrer M. le marquis, car la journée avait été mauvaise et les pensums remplaçaient les bons points, les autres fiers d'étaler sur leur blouse la croix brillante avec l'inscription ; *au mérite*. Louis les arrêta, grondait les uns, félicitait les autres, et s'amusa à jeter un coup d'œil indiscret dans le fond des cartons. Il riait du trouble des coupables pris en flagrant délit, et se rappelait avec joie le temps où il commettait de semblables méfaits.

Plus loin, il aperçut la bande des petites filles, plus sages, plus graves, plus dignes dans leurs mouvements, et qui lui firent en s'approchant une de ces belles révérences dont les bonnes sœurs ont gardé le secret. Il eut de la peine à en tirer quelques timides réponses, tant elles étaient rougissantes et embarrassées ; mais à peine eut-il continué son chemin que les petites bavardes se remirent à parler toutes à la fois, se retournant curieusement pour le voir et caquetant comme une volée de fauvettes.

Toutes ces têtes insouciantes, tous ces bruits du chemin lui rappelaient son enfance et convenaient à sa douce et bonne nature. Il connaissait parfaitement tous les détails du pays. Si parfois un arbre en fleurs lui envoyait de loin son parfum pénétrant :

— Ah ! se disait-il, c'est le beau tilleul de la mère Jeanne qui est déjà en fleurs. Hé, bonjour, la mère Jeanne, ne m'oubliez pas quand vous ferez la cueillette ; vous savez qu'il n'y a pas dans le pays de meilleur tilleul que le vôtre et que depuis longtemps nous n'aimons que celui-là, ma mère et moi.

— C'est bien de l'honneur, monsieur le marquis, répondit la bonne femme enchantée, mon homme le récoltera demain, si le temps est beau et le portera à madame la marquise.

— Merci, ma bonne mère Jeanne..... Voilà encore ce mauvais petit chien du sabotier, qui du plus loin qu'il l'aperçoit aboie contre le mien.

Il fit quelques pas rapides dans le chemin et arriva jusqu'à la cabane où le vilain animal noir et blanc, les oreilles pointues et les dents ouvertes, faisait entendre sa voix aigre :

— Père Antoine, vous avez là une mauvaise bête. Je vous en donnerai une autre qui vaudra mieux et qui ne criera pas si haut contre les honnêtes gens.

Il faisait à chacun un bout de conversation et, avant d'arriver au village, avait rencontré plus de monde qu'un Parisien en traversant le boulevard.

Tout en se promenant, il réfléchissait, et sa situation lui apparaissait plus nette et plus précise. Il savait mieux que personne qu'il n'avait rien obtenu de Livadia, rien gagné sur ce caractère fougueux et altier. Il ne se faisait plus d'illusions sur la naissance de son fils, et il était sûr que la vie de la jeune femme ne serait point modifiée par ce grand événement.

De jour en jour, au contraire, l'abîme allait se creusant. Sans aliment pour son activité, sans frein pour la conduire, sans but, sans amour, la vie de Livadia allait s'user dans des querelles journalières aussi pénibles pour elle que pour Louis et sa mère. C'était donc fini. Voilà le résultat de tous ces beaux rêves qu'il avait formés, la récompense d'un ardent et fidèle amour !

A cette pensée, Louis sentait une révolte de tous ses sentiments. Il se demandait s'il n'était pas possible que Livadia souffrît, elle aussi, qu'elle cherchât de son côté un remède à leur pénible existence ; il se demandait si une tendresse douloureuse, un feu intérieur ne s'échappait point parfois en bouffées terribles et irrégulières de ce volcan caché.

Ces flots de passion qu'il soupçonnait chez Livadia lui causaient à la fois de la joie et de la terreur. De la joie, parce qu'à tout prix il ne voulait pas que ce cœur fut mort, mais seulement endormi ; le sommeil, qui ressemble à la mort, laisse place à l'espérance, et Louis avait trop aimer pour désespérer tout à fait ; de la terreur, parce que les ardentes affections de Livadia, n'étant point retenues dans leurs véritables limites, pouvaient l'emporter bien loin de Langelle. Il ne croyait pas désormais qu'elle put l'aimer comme il l'avait souhaité, mais il se disait encore qu'il pouvait peut-être la rapprocher de lui et la ramener doucement des sphères où elle s'égarait. Sa conscience délicate, sa modeste simplicité, lui murmuraient qu'il lui restait encore quelques efforts à faire pour gagner et toucher Livadia.

—Peut-être, pensait-il, l'ai-je amenée trop vite dans un milieu qui ne lui convenait point. J'aurais dû la faire voyager, partager avec elle la joie de voir du pays, de distraire et d'occuper son esprit. J'essayerai, je tenterai pour elle tout ce qui est en mon pouvoir.

Tout le long du chemin, il élaborait ce nouveau projet ; il pensa emmener Livadia en Italie, s'arrêter pendant quelque temps à Milan, où était le comte Nelsor, aller jusqu'à Naples et voir en revenant tout le midi de la France.

De retour au château, il parla de son idée à sa mère qui l'approuva et ne douta pas plus que lui que Livadia n'accueillit ce dernier départ

avec une grande joie. Louis était si content de cette nouvelle et frêle espérance, qu'il ne put différer d'en avertir sa femme ; il alla la trouver immédiatement et lui communiqua le plan qu'il venait de former. La jeune femme était assise sur un banc devant la fenêtre du salon, et traçait distraitemment sur la table quelques mystérieuses arabesques avec le bout de son pied.

Au grand étonnement de Louis, elle resta froide ; le pli qui indiquait chez elle un combat intérieur se forma sur son front.

—En Italie ! dit-elle en regardant Louis fixement.

—Oui, j'ai pensé que ce voyage vous plairait plus que tout autre.

—J'y vais réfléchir, répondit-elle, et je vous rendrai réponse.

Elle se leva ensuite et rentra chez elle, le laissant une fois de plus déçu, inquiet, irrité de cette avance inutile. Non seulement elle ne l'avait pas remercié, non seulement elle n'avait pas deviné qu'il lui faisait le sacrifice de ses goûts et de son repos, mais elle n'avait pas même agréé l'offrande qu'il lui présentait si délicatement. Qu'est-ce donc que cette femme mystérieuse ? Dans quels détours inconnus se cachaient ses sentiments ? Que lui fallait-il ? Que demandait-elle ?

Si Louis eut pu la suivre des yeux, il l'eût vue monter rapidement à sa chambre et se livrer, sans témoins, à la lutte violente qui s'élevait en elle.

C seul mot d'Italie avait soulevé dans son sein des images tumultueuses, des réminiscences malsaines. Un nom, celui de Wladimir, bourdonnait sans relâche à ses oreilles troublées ; sa fierté en était importunée.

N'aurait-elle pas l'air d'obéir à un ordre, de réaliser une fatale prédiction, n'allait-elle pas retrouver une influence qu'elle n'avait secoué qu'imparfaitement ? Son désir, sa nature ardente, l'attirait vers l'Italie, mais un sentiment étrange d'effroi la retenait à Langelle ; elle voulait résister à cette puissance fatale qui s'emparait d'elle ; elle pensait aussi à l'enfant qu'il lui faudrait quitter et s'étonnait de sentir à cette seule pensée des flots de larmes dans ses yeux. Quoi donc ? Livadia aurait peur, Livadia craindrait un danger ? Non, c'était une folle illusion, une faiblesse passagère ; elle était toujours forte et sûre d'elle-même. N'allait-elle pas d'ailleurs vers son père, vers sa tante Pardine, et Louis ne serait-il pas près d'elle ?

Mais du fond de sa pensée l'image de Wladimir la faisait frissonner comme sous le charme d'une apparition fantastique. Il valait mieux pour elle de rester à Langelle.

Elle en était là de ses réflexions quand elle se pencha par hasard à la fenêtre. Au bout de l'avenue, elle aperçut son mari et la marquise qui causaient intimement. Cela lui déplut, elle s'imagina qu'on complotait contre elle, elle sentit le désir immodéré d'échapper, coûte que

coûte, au mortel ennui de ces influences rurales ; ses mauvais instincts reprirent le dessus et elle s'écria d'une voix résolue :

—Eh bien partons, et place à l'avenir !

Sa résolution était prise ; quand elle descendit pour dîner, elle dit tranquillement à Louis qu'elle serait prête à quitter Langelle quand il voudrait.

Ce fut un triste et sombre départ.

Louis ne pouvait s'arracher à sa mère et à son enfant, il se sentait malade, il se sentait faible ; la marquise tremblait pour lui à tous les points de vue. Livadia, d'une beauté éclatante dans son costume de voyage, monta la première dans la voiture après avoir gravement salué sa belle-mère. Puis se penchant négligemment vers l'enfant qu'on avait amené :

—Soignez-le bien, nourrice, et laissez-lui un peu de liberté !

D'un geste brusque elle se renfonça dans les coussins, on eût dit qu'un sanglot soulevait sa poitrine, mais il n'en parut rien, et voyant que les adieux de Louis s'éternisaient, elle fit un geste d'impatience et donna un ordre au cocher.

Les chevaux partirent, le jeune homme se retourna vers sa femme, il fut effrayé de l'expression de dureté qui animait ses traits et se dit en lui-même :

—Elle viendra à bout de mes forces ; elle a déjà blessé mon cœur, que brisera-t-elle encore dans ma vie ?

IX

—Où nous mènes-tu ce soir, disait Jean d'Espinay à Luc de Borneville, en se promenant à petits pas sur une des places de Milan ? Je t'avoue que nous avons visité tant de musées aujourd'hui, que mes jambes me refusent leur service et que je demande une distraction assise.

—Soit, dit Jean, je te proposerai alors d'aller tout simplement au jardin, comme hier, et de regarder passer les belles Italiennes, en causant de la France et de Paris. Qu'en dis-tu, Gabriel ?

—Mais, j'avais une autre idée ; je sais que nous devons retrouver ici certains Français que nous avons tous beaucoup connus.....

—Qui donc ? qui donc ? interrompirent les deux jeunes gens.

—Attendez un-peu. Je veux vous faire deviner.

—Et comment veux-tu que nous devinions ? Il faudrait passer en revue tout ce que j'ai laissé derrière moi d'amis intimes.....

—Oh ! je vous aiderai.

—Allons, dis-le donc tout de suite, sans te faire prier.

—Eh bien, j'ai pitié de vous. On m'a appris tantôt que Louis d'Ardennes était ici depuis un mois.

—Avec la comtesse..... la marquise Livadia?

—Sans doute, puisque c'est leur voyage de noces.

—Oh! voyage de noces... leur lune de miel doit commencer à prendre de l'âge.

—C'est ce que je ne serai pas fâché de savoir, et comme on donne ce soir à la Scala une bonne reprise de Verdi, j'ai pensé qu'ils y assisteraient et je vous propose d'y aller.

—Bravo! bravo! allons à la Scala. Je suis curieux d'étudier ce qu'est devenu notre vieil ami auprès de sa belle Russe. Nous nous mettrons dans quelque coin et nous les observerons.

—Alors, reprit Luc, j'entre de front dans l'application pratique de votre plan, et je propose d'aller dîner pour ne pas arriver trop tard.

—En avant! s'écria Jean. Luc a toujours des idées pratiques.

Et les trois jeunes gens se dirigèrent vers l'hôtel, où ils prirent leur repas et passèrent leurs habits. Ils se rendirent de bonne heure à la Scala, et le spectacle était déjà depuis longtemps commencé sans que leurs lorgnettes attentives eussent rien signalé qui ressemblât au marquis et à la marquise d'Ardennes.

—Ton projet aurait pu être bon, disait Luc, mais il n'a pas précisément réussi, mon pauvre Gabriel.

—Attends donc. Tu sais bien que les étrangers n'arrivent jamais à l'heure. Il n'y a que nous et les Anglais pour s'installer au lever du rideau.

—Attention! s'écria Jean. Je prends parti pour Gabriel.

Il lorgnait en ce moment une loge restée vide, vers laquelle se dirigèrent rapidement les yeux de ses deux compagnons. Le comte Nelsor venait d'y entrer et se penchait sur la balustrade en attendant, sans doute, que les personnes qui l'accompagnaient se fussent débarassées de leurs vêtements.

Bientôt, en effet, il se rangea de côté pour laisser passer la silhouette anguleuse de la tante Pardine et, bientôt après, la délicieuse figure de Livadia. Les deux femmes s'assirent; le comte Nelsor se mit derrière sa fille, et Louis s'accouda sur le fauteuil de la vieille tante.

—Ventre saint-gris! qu'elle est belle, s'écria Gabriel, qui avait toujours eu un culte pour Henri IV.

—Tais-toi, mon cher, à présent qu'elle est mariée!

—C'est justement! Admiration désintéressée.

—Moi, dit Luc, je veux approfondir le côté moral; étant donné une Russe très russe et un Français très français qu'on marie ensemble, qu'en résulte-t-il, et comment s'entendent-ils après un an de mariage?

—Observons! reprit Jean.

Livadia parcourait la salle des yeux avec ce grand air imposant qui lui était habituel dans le monde lorsqu'elle ne causait pas.

Fixé sur elle, le regard de Louis semblait l'observer avec un intérêt mêlé d'une tristesse inquiète, il prenait peu de goût au spectacle et s'absorbait dans sa constante préoccupation.

Au bout de quelques instants, la loge qui était en face d'eux, de l'autre côté de la salle, s'ouvrit également et un homme de grande taille y entra seul.

—Celui-là n'est certainement pas un Italien, dit Luc.

—Mais non, reprit Gabriel : je sais qui il est et je vais encore pouvoir vous renseigner.

—Ah ! ça, mon cher, tu fais donc partie de la police secrète ! s'écria Luc en riant. Tu commences à m'inquiéter.

—Laisse-le donc dire, reprit Jean.

—Eh bien, ce beau jeune homme est un Russe déjà célèbre, le comte de Waldimir Warousof ; c'est un révolutionnaire fameux.

—Ma foi, il en a l'air.

—Attendez ! Ce n'est pas un agiteur vulgaire. Je veux dire que c'est un des principaux chefs du parti nihiliste. Tout est mystérieux en lui : sa vie, ses allures, sa fortune, son but. Il vient d'être expulsé de France, et l'on m'a assuré que la Russie a demandé son extradition au gouvernement italien.

En attendant, il mène grand train, s'entoure d'un luxe superbe dont on ne connaît pas la source et jouit de ses grandes et petites entrées dans le palais du comte Nelsor.

—Bah ! Est-ce qu'il voudrait aussi révolutionner le ménage de Louis ?

—Ma foi, on en parle, on le dit grand admirateur de la belle marquise ; mais vous savez que je déteste le bavardage et que je m'interdis le domaine des suppositions.

—Je le comprends, mon cher. Tu es trop sûrement renseigné sur les choses certaines pour écouter les histoires douteuses.

Un long applaudissement par trois fois répété couvrit la voix des jeunes gens. Léonor venait de chanter son *brindisi*, toujours cher aux Italiens, qui aiment à se laisser bercer par ses flots de passion entraînants, et la chanteuse, qui était excellente, se vit en un instant couverte de fleurs et de bravos.

De la loge du comte Warousof partit un immense bouquet de roses rouges, si magnifique et si brillant, que l'actrice ne put s'empêcher de jeter un regard spécial de ce côté et qu'une partie de la salle en fit autant. Le jeune homme était debout, pâle, impassible, dans une attitude noble et grave qui faisait valoir la beauté de sa taille et de son visage.

Il avait dans les yeux un feu conteuu, mais sauvage et violent, qui contrastait avec la rigidité de ses traits.

—C'est un homme, dit Gabriel, que je n'admettrais point dans mon intimité.

Toute la fin de l'acte fut relativement silencieuse, comme il arrive après un grand élan, et à peine le final était-il terminé que chacun sortait pour aller saluer ses amis. Les trois jeunes gens se dirigèrent vers la loge du comte Nelsor. Louis poussa, en les voyant, un cri de joie et leur tendit chaleureusement ses deux bonnes mains ; la jeune marquise les accueillit de son beau et tranquille sourire, et se mit, tout de suite à leur parler de Paris avec cette aisance mondaine qui ne laisse rien pénétrer.

Peu après, le comte Warousof entra et se mêla à la conversation. Il fut charmant, éclatant d'entrain et d'originalité ; il ne disait rien qui ne fût frappé au cachet de sa puissante nature. Livadia était animée, vibrante, elle lui répondait avec une liberté hardie qu'autorisaient sans doute leurs liens de jeunesse et de nationalité, et qui convenait à son genre d'esprit. A la voir ainsi, parfaite en sa beauté, superbe en son grand air, brillante dans ses réparties, il semblait vraiment qu'elle était idéale et que le rêve le plus insensé ne pouvait désirer mieux. Pourtant, au fond de la loge, Louis s'assombrissait à vue d'œil et, le premier moment de joie passé après avoir retrouvé ses amis, redevenait triste et inquiet. Quand son œil bleu se fixait sur Wladimir, on y sentait la défiance et l'aversion.

La reprise de la pièce ramena chacun à sa place ; la soirée s'avancait ; cette musique vibrante, l'éclat des lumières, le parfum des fleurs, une température agréable et, par-dessus tout, le plaisir délicat d'une œuvre bien interprétée, échauffèrent peu à peu les plus différents. C'est alors que les yeux brillent, que les regards se croisent, qu'un feu caché s'attise et que le théâtre excite cette flamme étrange, ce désir inconscient, cette passion malsaine, ce danger violent qui n'a ni nom, ni but et qui vous lance dans un monde de rêve à la recherche d'un bonheur inconnu. Chacun sortit plus ou moins exalté, trouvant la réalité bien éloignée de l'enivrement entrevu.

Cette vie fiévreuse et surtout les souffrances intimes usaient les forces de Louis. Plus il essayait de se contenir et de se dominer, plus il se sentait affaiblir sous le poids d'un fardeau trop lourd. Plusieurs fois il s'était demandé s'il aurait le courage d'accepter longtemps cette situation, et il avait été tenté de reprendre le chemin de Langelle, en laissant Livadia à Milan. Mais le sentiment du devoir, si puissant en lui, l'avait toujours retenu.

Wladimir était devenu l'hôte assidu de la maison du comte Nelsor. Il avait su, par une attitude d'abord réservée, calmer les scrupules de

Livadia ; puis, peu à peu, il se montrait plus hardi dans ses paroles et dans ses pensées. Plusieurs fois déjà il avait cherché à entretenir la jeune femme de ses projets ; elle avait toujours éloigné ce sujet avec alarme, mais il y revenait plus souvent, invoquant les grands mots de générosité et de dévouement, et ramenant toutes choses à son but avec une sûreté et une ténacité invincibles. Devant lui, Livadia si forte était presque faible et chancelante. Louis en avait le sentiment, et c'est pour cela qu'il ne la quittait pas du regard dans ces longues soirées qui lui faisaient souffrir mille tortures.

Pendant un observateur expérimenté eût remarqué en elle des symptômes inconnus jusque-là. La jeune femme souffrait ; à l'ivresse que lui avait causée pendant les premiers jours sa vie mondaine en Italie, avait succédé un dégoût profond de toutes ces folles joies, un sentiment douloureux de vide et de lassitude. Déjà les fêtes l'enuyaient, les réunions nombreuses l'obsédaient, et son regard, chargé de pensées, s'allongeaient souvent comme une flèche d'or vers de lointains horizons.

Livadia n'avait point encore trouvé sa voie, et les élans de son cœur, contenus à grand-peine, s'agitaient et demandaient à se répandre. Wladimir l'attirait et la repoussait à la fois. Leurs relations d'enfance, les projets d'union qu'ils avaient formés à l'âge où la fortune ne compte pas, et l'amour ardent d'une commune patrie entraînaient Livadia vers ce brillant compatriote ; mais elle avait trop de droiture et de vraie grandeur pour ne pas se sentir agitée d'une vague angoisse devant les allures toujours mystérieuses de Wladimir. Unie depuis un an déjà à l'homme le plus simple et le plus loyal, elle avait subi malgré elle l'influence de cet honnête nature et senti confusément, sans le savoir, la noblesse d'âme qu'il cachait sous des dehors modestes.

Un soir, il y avait plus de monde que d'habitude chez le comte Nelsor. Au moment où le marquis d'Ardennes conduisait au piano une jeune fille qui devait chanter, il vit le comte Warousof prendre le bras de Livadia et l'emmener vers un balcon qu'éclairait une nuit splendide. Inquiet, saisi, sans trop savoir pourquoi, d'une alarme plus vive, il revint sur ses pas sitôt qu'il le pût et se glissa sans bruit près du rideau qui ombrageait le balcon. La conversation était déjà engagée entre Wladimir et Livadia. Ils causaient à mi-voix, accoudés sur la balustrade ; quelques mots échappaient à l'oreille de Louis, mais d'autres lui arrivaient nets et précis :

—Demain, il sera trop tard, disait Wladimir Il le faut absolument . . . ce que j'ai à vous dire ne peut attendre.

Livadia baissa la tête, elle était absorbée dans une lutte intime :

—Je ne comprends pas, répondit-elle. Parlez-moi là tout de suite.

—Non, c'est impossible. Livadia, me refuserez-vous une heure d'entretien? Souvenez-vous du passé, souvenez-vous de ce que vous deviez être pour moi! N'avez-vous donc au cœur nul souci de ce que vous m'avez fait souffrir, et quand je vous demande l'aumône d'une parole, refuserez-vous celui qui est votre frère par la patrie et par la foi?

La jeune femme était visiblement troublée; l'empire que Wladimir avait sur elle s'exerçait dans toute sa puissance; elle croyait toujours se devoir à la Russie, et elle répondit en tremblant.

—Vous savez, Wladimir, que l'amour de mon pays a toujours enivré mon âme; mais que puis-je faire? que demandez-vous de moi en son nom?

—Vous le saurez, Livadia, si, comme je vous en conjure, vous consentez à m'entendre ce soir quand tout ce monde aura quitté le palais.

Aucune réponse ne parvint à l'oreille de Louis, soit que le bruit de la musique l'en eût empêchée, soit que la marquise fût restée muette et indécise. Un instant après, Livadia rentra au salon et s'asseyait près de son père, avec un air de langueur qui suivait toujours chez elle les luttes violentes.

Louis sortit et monta chez lui. Il souffrait cruellement, une colère soudaine l'avait envahi tout entier et secouait toutes les fibres de son être. Que faire? mille projets insensés, mille soupçons affreux se croisaient dans son esprit. Il lui prenait envie d'abandonner sa malheureuse femme au danger qui la menaçait et de courir se réfugier à Langelle, où l'emportaient tous ses désirs.

Comme il entra dans sa chambre, une lettre qu'on venait d'apporter frappa ses regards; il l'ouvrit: la marquise lui annonçait une grave maladie du petit Ivan, et les pria de revenir tous deux près de leur fils. Frappé dans tout ce qu'il aimait, Louis eut un instant d'égarement; il ferma violemment ses deux poings crispés, puis serra son cœur à deux mains comme pour le contenir. Mais il avait appris trop jeune à chercher la source du vrai courage pour se trouver au dépourvu, et, tombant à genoux, il pria, il jeta vers Dieu un appel puissant. Il lui parut alors que sa femme et son enfant étaient suspendus sur le bord d'un abîme; il sentit qu'il devait calmer l'effervescence de ses sentiments, comprimer sa colère, et ne penser qu'au salut commun sans passion, sans terreur, et cet homme simple et timide, grandissant sous l'épreuve, l'envisagea d'un œil ferme.

—Mon Dieu! s'écria-t-il, puissé-je voler vers Langelle et disputer mon fils à la mort, mais non pas seul!

Et tout au fond de son âme, il sentait que c'était là le plus affreux de son mal et que cette femme tant aimée tenait encore tout son être sous sa puissante influence; par une étrange contradiction, au moment

où elle l'offensait, il se sentait porté à excuser ses fantaisies, sa bizarrerie, à compter sur sa droiture et sur sa fierté de reine.

Livadia faillir, non, une semblable pensée ne pouvait le pénétrer ; demain ils partiront ensemble, demain ils iront se jeter à genoux auprès de l'enfant bien-aimé, et qui sait si une commune douleur..... mais non, demain peut-être il partira seul, emportant au fond de son âme son idole à jamais brisée. A cette pensée, un flot de sang lui monta aux joues, il ouvrit sa fenêtre, il lui semblait que l'air ne suffisait point à sa poitrine oppressée, il eût voulu courir vers Livadia ; mais au salon, tout n'était pas fini et quelques accords parvenaient encore à son oreille. Alors il descendit lentement au jardin pour y trouver l'air qui manquait à ses sens et s'achemina, sans le savoir, vers une terrasse abritée par des arbres en fleurs, dont la brise du soir développait les parfums. Il s'accouda sur la rampe de pierre ; au-dessus de sa tête brillaient les étoiles, la solitude était complète autour de lui, et nul importun ne pouvait troubler sa pensée.

Longtemps il resta ainsi perdu sous le feuillage, abîmé dans ses chagrins et cherchant à connaître son devoir en toute vaillance et sincérité ; tout à coup, un bruit de pas le fit tressaillir, et il aperçut, à travers les branches, au-dessus de lui, la grande silhouette de Wladimir. Quelques instants après une ombre élégante s'avança dans l'allée, et Louis se sentit pénétré d'une douleur plus poignante que toutes les autres, c'était Livadia. Elle s'avançait d'un pas ferme, droite en son allure :

—Vite, Wladimir, fit-elle, qu'avez-vous à me dire ?

—Livadia, si je vous ai appelée ici, c'est que j'avais de grandes choses à vous confier. Je sais de quel amour ardent, passionné, vous avez toujours aimé notre chère Russie ; je me rappelle nos rêves d'enfant pour la liberté de notre patrie et la joyeuse ardeur qui brûlait en paroles quand nous cherchions ensemble des plans d'avenir sur cet intarissable sujet.

—C'est vrai, Wladimir, mais tout ceci est passé, c'est chose morte qui ne saurait revivre.

—Ce qui peut revivre, reprit-il, c'est votre dévouement au pays, et c'est lui que je viens solliciter. Ecoutez-moi, Livadia, et recevez en votre cœur les plus graves secrets. Une immense conspiration se prépare. Pour arriver à nos fins, aucun moyen ne nous coûtera, ni le fer, ni le feu, ni la mort. Sous notre instigation puissante, nos paysans sont prêts à se révolter ; mais ceux des environs de Kief font encore résistance.

Vous les connaissez tous ; il nous faudrait votre parole ardente pour leur donner foi en notre cause, votre royale beauté pour les enflammer et l'amour qu'ils vous portent pour les affermir dans nos desseins.

Ah ! je vous vois, parcourant nos steppes, soufflant dans chaque izba la vie et le courage, tenant au-dessus de votre tête le drapeau de nos libertés ! Livadia, quelle mission ! n'est-elle pas digne de vous, digne de nos plus beaux rêves ?

Livadia, d'un geste grave passa la main sur son front, puis, écartant le bras avec une majesté de souveraine :

—Mais, Wladimir, dit-elle lentement, vous savez que je ne suis pas libre, et ce qui était possible hier ne se peut faire aujourd'hui.

—Qu'est-ce que vous laisserez, pauvre reine enchaînée ? Une vie inutile et un avenir sans but. Que faites-vous à Langelles ? Quelle flamme réchauffe vos pensées ? Quel fruit produisent vos longues journées ?

La jeune femme restait froide et sombre. Wladimir se décida à faire un autre appel :

—Et s'il faut vous l'avouer, Livadia, vous pouvez aujourd'hui me sauver ou me perdre par un seul effort de votre volonté. Compromis dans les conspirations, je suis traqué par les agents russes, et demain peut-être les tyrans attenteront à la liberté de Wladimir Warousof. Un seul moyen me reste : retourner en Russie, au cœur de l'action, sous la protection puissante de nos paysans révoltés.

Mais, pour arriver là, il faut que mon voyage, qui sera surveillé, soit protégé par quelqu'un. Si vous veniez tous avec moi, nous aurions l'air de seigneurs qui retournent à leurs domaines, et non de conjurés qui vont au rendez-vous. Livadia, soyez mon guide, soyez le génie bienfaisant qui protégera ma liberté et me permettra d'arriver à mes hautes destinées.

Wladimir était pressant, sa haute taille se courbait presque aux pieds de Livadia, mais sans bassesse ; ils formaient un groupe étrange et superbe qui eût tenté Michel-Ange.

Livadia resta un instant silencieuse comme si elle cherchait avec effort à condenser l'affluence de ses pensées ; parlant à demi-voix, mais avec une sonorité pénétrante comme on le fait sous l'empire d'une violente émotion :

—Wladimir, dit-elle, je ne vous comprends plus et je sens qu'un abîme s'est creusé entre nous. Si j'ai rêvé la Russie libre et heureuse, si j'ai formé pour elle des plans de délivrance, ce n'était point à l'aide de conspirations, de massacres, de menées mystérieuses, qui ont toujours répugné à ma juste fierté. Ce n'est point ainsi qu'on sauve un pays ; la fécondité ne naît point de l'orage. Quand j'étais encore la comtesse Livadia, je ne vous aurais point suivi sur ce terrain fatal, que sera-ce donc maintenant que je porte un autre nom et qu'une autre barrière plus infranchissable encore s'est élevée entre vous et moi ?...

A mesure qu'elle parlait la colère s'emparait de Wladimir ; son grand

corps se redressa devant elle, menaçant et terrible, et sans mot dire, comme à bout de paroles; il avança la main pour lui prendre le bras.

Louis allait s'élançer; mais Livadia, plus froide qu'une statue de marbre, fit un geste superbe de dédain; un seul mot sortit de ses lèvres, ce fut le nom de Wladimir; mais elle le prononça de telle sorte, avec tant de hauteur outragée, que le comte laissa tomber son bras, pendant que, d'un pas tranquille et sans se retourner, elle rentrait au palais. Il ne courut pas vers elle, il resta là, sans mouvement et sans force, puis tout à coup, se retrouvant lui-même :

—Damnation! s'écria-t-il.

Au même instant des pas lourds retentirent dans le jardin: trois hommes s'approchèrent et l'un d'eux se découvrant lui dit :

—Comte Warousof, j'ai reçu mission de vous arrêter.

—Faites votre devoir, messieurs, répondit-il.

Et ils s'éloignèrent tous dans la nuit.

JACQUES BRET.

(A continuer.)

LETTRE AUX VISITEURS FRANÇAIS

QUI ACCOMPAGNENT M. LE CURÉ LABELLE

Venez du pays de nos pères !
Venez voir vos petits-cousins !
Si moins que vous ils sont prospères,
Autant que vous ils sont malins.

Il faut bien vite nous connaître,
Car savez-vous, après cent ans,
Nous allons devenir peut-être
Des garçons très indépendants.

Merci ! les aînés de la race,
Merci de songer aux cadets !
Un jour nous suivrons votre trace :
Notez cela dans vos carnets.

Notez, d'ailleurs, toutes les choses
Qui vous passeront sous les yeux :
Les grands pins, les bluets, les roses,
Le commerce ou l'azur des cieux.

Nous avons le doux privilège
D'un soleil qui munit les blés.
Vous applaudirez à la neige
Si, par bonheur, vous la voyez.

De ce côté de l'Atlantique
Nous conservons de l'ancien temps
Ce qu'il avait de sympathique :
Vous aimerez nos habitants.

Vous aimerez nos paysages,
Et notre fleuve, et nos maisons,
Et l'accueil des joyeux visages
Toujours bien ouverts, sans façons.

Connaissez-nous tels que nous sommes :
—Voyez les campagnes surtout—
Dans les villes, ma foi, les hommes
Me semblent les mêmes partout.

Quand nous parlerons de la France
En réclamant la parenté,
Ah ! n'ayez pas d'indifférence
Pour ce sentiment respecté !

En dépit d'un passé qui pèse,
Notre cœur est resté français ;
Comme il va donc battre à son aise
En vous revoyant de si près !

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, 14 août 1885.

ETUDES HISTORIQUES DE M. RAMEAU.

M. Rameau de St Père a bien voulu nous adresser la lettre que nos lecteurs vont lire ci-dessous. L'auteur y trace les bases d'un historique considérable sur la distribution du sol en France.

Ce travail sera d'un grand intérêt pour tous ceux qui s'occupent d'études sociales—études aujourd'hui fort en honneur. En remontant de plusieurs siècles dans l'histoire, M. Rameau trouve que la division du sol en France, était alors à peu près ce qu'elle est aujourd'hui au Canada.—Et on trouve alors dans notre ancienne mère patrie, le phénomène que l'on observe chez nous avec une curiosité étonnée : la multiplication rapide des familles et l'augmentation considérable de la population.

Nous suivrons donc les études de M. Rameau. Si nous n'y avons pas un intérêt aussi actuel et aussi pratique qu'en France, nous avons à nous prémunir contre les causes qui ont amené en Europe l'extension alarmante du prolétariat et à protéger nos foyers domestiques contre des dangers d'autant plus à craindre que l'effet en est plus lent et plus imperceptible.

Vous m'envoyez avec la plus grande exactitude votre excellente Revue, attention à laquelle je suis extrêmement sensible, car je la lis toujours avec un grand plaisir. Seulement je suis toujours pris d'une certaine honte lorsque je l'ouvre, en pensant aux obligeances que vous avez pour moi, et au peu d'utilité dont je vous suis.

Permettez-moi donc de vous adresser aujourd'hui au moins à titre de souvenir, le premier fascicule d'un travail considérable, sur l'histoire de France, auquel je travaille depuis plusieurs années, et qui paraîtra ainsi d'année en année, par mémoire fractionné—Celui que je vous envoie n'étant qu'un résumé de plusieurs travaux plus développés que j'ai rédigés pour le congrès—je veux vous présenter ici le plan d'ensemble des travaux auxquels je suis attaché, et le but que je poursuis ; afin que vous puissiez aisément comprendre les fascicules que je pourrai vous envoyer ensuite.

1^o Je me propose d'abord de montrer que la distribution du sol en

en France, fut généralement effectuée durant l'époque qui suivit celle des grandes régies serviles qui existaient sous la seconde race ; les difficultés qu'entraînaient ces grandes gestions rurales étaient énormes ; les invasions des normands aggravèrent encore cette situation ; les seigneurs et les grands propriétaires se trouvaient surchargés, et lorsque survint l'émancipation des familles servies de la glèbe, on leur abandonna en même temps que la liberté, la terre sur laquelle elles étaient établies et que l'on nommait : *La glèbe*, ou *la manse*, ou *la majeure*. De cette façon chaque famille servie devint propriétaire [sous la tenure censive et perpétuelle] des terres sur lesquelles elle vivait et qu'elle cultivait.

2^o Cette répartition du sol fut si générale que les seigneurs féodaux ne conservèrent presque tous en domaine direct autour de leur manoir que quelques prés, des bois, les cours d'eau, mais fort peu de terres arables. Très peu de grandes propriétés se maintinrent donc au onzième et douzième siècle ; et nous voyons des ducs, des comtes, des chatelains très importants, concéder des terres à cultiver et à bâtir à cent et quelque mètres du bord de la contre-scarpe du château. Ce fut plusieurs siècles après cette époque primitive, que se formèrent les grands domaines possédés plus tard par leurs successeurs.

3^o Après les émancipations successives des familles servies, ces familles se multiplièrent beaucoup sur leurs tenures devenues héréditaires et perpétuelles ; c'est de là que provint la grosse population qui se développa en France du 11^{me} au 13^{me} siècle, et que nous ont révélée les travaux historiques modernes ; c'est aussi cette surabondance de population qui a facilité les croisades.

Mais au bout d'un certain temps, il se manifesta partout à la suite des successions et des partages, un certain encombrement, de grands embarras, un déclassement des biens et des hommes, et enfin une misère relative, qui déterminèrent la mise en vente d'un nombre toujours croissant de parcelles de terrain.

4^o Les terres qui se vendaient ainsi furent achetées continuellement, et souvent méthodiquement, par les gens des villes : marchands, artisans, homme de loi, et aussi les seigneurs châtelains eux-mêmes ; ces contrats surabondent dans les archives des grandes propriétés. Ce sont ces achats très suivis qui ont amené la formation successive de la plupart des grandes propriétés qui existaient en France au moment de la révolution ; sauf la partie forestière, un très petit nombre d'entre elles avaient quatre cents ans d'existence, beaucoup n'avaient commencé à prendre une certaine importance qu'un siècle ou deux auparavant.

5^o Ces faits ne sont point particuliers à l'histoire de France ; nous les retrouvons aux mêmes époques, avec quelques variantes dans les formes, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Danemark, etc., etc.

La conclusion de ces recherches nous montre que notre civilisation moderne a commencé par la répartition de la propriété aux mains des cultivateurs ; que la formation des grandes propriétés est, de même que la formation des grandes villes, un fait postérieur. La famille et le foyer domestique—stables, déterminés sur le home-stead, ont été la base de notre société ; tandis que le prolétariat, d'origine récente, est un fait anti-social, conséquence des abus de la civilisation, et non pas lié à la civilisation elle-même.

Ces recherches j'en conviens n'ont pas un grand intérêt pour vous Canadiens, ou n'ont du moins qu'un intérêt éloigné—Cependant je dois vous dire que ce sont mes travaux sur le Canada, qui m'ont conduit à entreprendre ces études.

Vous remarquerez en effet que la distribution de la propriété, au Canada, s'est opérée sur les mêmes principes, et avec le même mécanisme.

Les seigneurs établis par la cour de France en Amérique, concédèrent leurs terres à cens et à rentes absolument comme le firent ceux du onzième et du douzième siècle en Europe ; et pareillement aussi cette large constitution de la propriété, a eu pour conséquence sociale une heureuse stabilité des foyers domestiques et des familles.

Il en est résulté des deux parts une progression rapide de la population ; mais la facilité que vous avez eue de disséminer vos enfants sur des territoires vacants et voisins vous a préservés de l'encombrement et du déclassément qui se produisirent en France. Quoiqu'il en soit, je vous le répète, c'est l'étude de l'histoire du Canada qui a fait naître dans mon esprit, une certaine prévision de ce qui avait dû se passer en France à une certaine époque ; et c'est ce qui m'a inspiré le désir d'entreprendre ces recherches, il y a déjà quelques années.

Ces travaux ont été assez appréciés par les sociétés savantes pour qu'elles aient voulu en faire imprimer un résumé à mesure que je leur en donnais communication, en attendant que je parvienne à en former un ensemble ; et au fur à mesure que ces résumés paraîtront, je vous les adresserai.

Ne prenez donc ce fascicule que pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour l'analyse de quelques faits isolés, qui devra plus tard être encadrée et placée à son point, dans l'œuvre totale.

J'ai eu le plaisir de voir souvent, dans ces derniers temps, l'excellent

abbé Labelle ; un homme étonnant, qui surprend tous ceux qui l'écoutent par l'originalité absolue de son esprit, et son mode d'exposition, qui tranche si fort sur les allures habituelles du vieux monde. C'est du reste un patriote admirable, et d'un zèle que rien n'arrête. Tous ceux qui l'ont entendu, ont été dans l'admiration, son compagnon l'abbé Proulx, dont l'esprit scintillant est servi par un grand calme et par une forme de discours élégante, semble né pour être le commentateur naturel de l'ardeur exubérante des paroles de M. Labelle. A diverses reprises ils ont eu l'un et l'autre l'occasion de décrire devant des auditeurs distingués, les progrès extraordinaires du Canada depuis un siècle. A chaque fois le public a été saisi d'étonnement et d'admiration devant cette histoire si peu connue en France et si surprenante.

Veillez, monsieur, agréer l'assurance de l'affectueuse sympathie avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

E. RAMEAU DE ST PÈRE.

MÉMOIRE

SUR

LA DIVISION DE LA PROPRIÉTÉ EN FRANCE

PAR M. RAMEAU

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE DE PARIS
ET DE L'INSTITUT ROYALE D'OTTAWA (CANADA).

(Extrait du *Bulletin du Comité des Sciences économiques et sociales*, 1884.)

La propriété foncière sous la forme de la tenure féodale de sens et à rente fut très largement répartie en France du x^e au xii^e siècle. Ce fut le résultat de l'émancipation simultanée du serf et de la glèbe sur laquelle il résidait ; cette glèbe prit le nom de *mazure* ou d'arrière-fief.

Chaque famille rurale demeura donc sur la mazure, et l'on peut dire que chacun possédait son foyer domestique et la stabilité de sa famille sur son héritage ; c'est même là un des signes caractéristiques de cette époque.

Mais ces tenanciers propriétaires, qui formèrent alors la base du système féodal et la presque totalité du peuple, ne se retrouve plus en aussi grand nombre après le xiv^e siècle ; on voit, au contraire, appa

raître à leur place un grand nombre de métayers et de petits locataires annuels.

Quelle fut la cause de ce changement et comment s'opéra-t-il ? Comme il est très difficile de saisir et de suivre la vie et les transactions des familles rurales en ces temps reculés, nous avons cherché à résoudre ce problème par une équivalence, qui nous fut suggérée par la lecture du chapitre II de Léopold Delisle (*Histoire des Classes agricoles*, chapitre II) ; nous avons donc cherché à étudier des constitutions de tenanciers, établies durant les siècles postérieurs dans des circonstances absolument semblables ; les documents sont alors beaucoup plus abondants et mieux suivis, ce qui nous a permis de reconstituer la série de faits que nous vous présentons aujourd'hui.

PREMIÈRE PARTIE.

Vers 1400, les seigneurs de La Bussière, d'Adon et de plusieurs châtelainiers voisins, établis à 4 lieues de Gien (Loiret), se trouvèrent obligés par certains désastres d'établir de nouveaux tenanciers censitaires, sur un grand nombre de mazures qui se trouvaient ruinées et abandonnées ; nous avons entre nos mains et nous avons étudié avec soin des actes nombreux, relatifs à ces établissements ; on y trouve constatés plusieurs concessions faites en ces temps, les noms des familles concessionnaires, et la suite de leur descendance pendant près de deux siècles ; et ils forment un ensemble de documents très curieux sur le régime rural de cette époque.

Nous résumerons ici les principaux traits de cette étude : les concessions de terre varient de 50 à 150 hectares par famille ; de 1450 à 1550, ces familles se multiplient rapidement ; les branches nouvelles demeurent presque toutes annexées au foyer patrimonial ; les unes demeurent dans la maison primitive elle-même, les autres se construisent des habitations séparées sur le vaste patis qui entourait chaque ferme, et il s'y forme une sorte de petite tribu dont presque tous les membres portent le même nom.

Pendant les trois ou quatre premières générations, nous suivons une progression constante dans le nombre et dans les travaux des familles résidentes. Tout laisse à supposer sinon de la richesse, au moins une grande facilité à pourvoir aux besoins de la vie, besoins très circonscrits à cette époque par la nécessité et par les habitudes ; il s'y trouve une véritable aisance relative.

Toutes ces fermes cessent alors de porter le nom des anciennes mazures, pour prendre celui des nouvelles familles. La mazure *Chevrerière*, concédée à une famille *Bellot*, s'appelle le lien *des Bellots* ; les

mazures du *Chesnoy* et de la *Begnardiere*, concédées à la famille *Thenain* s'appellent le lieu *des Thenains*; la mazure du *Mariller* prend le nom de lieu *des Asselins*, et de lieu *des Claviers*; les mazures *Dalmoniere* et *Senaudiere* se transforment en lieu *des Baulgets*, etc. Nous avons pu suivre ce mode de substitution dans 21 fermes sur les deux communes de la Bussière et d'Adon de la manière la plus simple, parce que les noms des anciennes mazures restèrent usités dans tous les actes féodaux, tandis que les noms nouveaux prévalurent dans les transactions courantes de la vie.

Parmi les générations qui suivent 1550, le niveau de la situation paraît se maintenir, mais il cesse de s'élever; on peut compter dix, douze, jusqu'à 20 familles portant le nom patronymique, et existant sur le même lieu; seulement il est évident, par les disparitions qui s'aperçoivent d'une génération à l'autre, qu'une partie des branches nouvellement formées quittent le foyer domestique et émigrent.

Mais à partir de 1600 et même auparavant pour certaines fermes, le déclin commence à se montrer et s'accroît ensuite avec rapidité: le nombre des familles patronymiques se réduit sur chaque lieu, les habitations se dégradent visiblement, les exploitations sont plus misérables, la gêne se manifeste, des parts d'héritage sont fréquemment vendues à des étrangers; il y a des procès, on voit apparaître des saisies; tout annonce des embarras intérieurs, et la dislocation qui s'opère peu à peu.

La ruine de chaque petite tribu devient souvent complète, et alors tous les membres de la famille émigrent ordinairement; en 1665, nous ne retrouvons plus dans les 21 fermes que six familles portant quelqu'un de leurs noms patronymiques; ainsi sur les 21 familles primitives de 1400, lesquelles au bout d'un siècle comptaient plus de 200 branches sur les lieux, il ne restait plus après 200 ans que six branches; ces familles étaient remplacées par des étrangers.

Nous avons particulièrement développé cette étude dans la monographie sommaire de l'une de ces fermes (les Baulgets) que nous avons lue au Congrès avec les documents qui la concernent depuis l'Acte de concession en 1479, jusqu'à la saisie effectuée en 1608, qui fit définitivement passer en des mains étrangères les débris de terrain appartenant au dernier des Baulgets.

Quelles ont été les causes de la prospérité et de la décadence?

1^o La répartition du sol et la consolidation de la propriété entre les mains de tenanciers censitaires, sous condition de rente fixe et perpétuelle, amenait de suite un état d'aisance, et un sentiment de fixité et de stabilité domestiques, qui favorisait singulièrement la multiplication des familles; mais comme cette multiplication s'effectuait sans possibilité d'expansion voisine, et sans méthode traditionnelle d'assainage

lointain, il en résultait qu'après quelques générations les moyens de subsistance devenaient précaires, et la répartition des nouvelles familles difficile. Il s'opérait alors des séparations, on se dispersait au hasard, sans maturité et sans ordre, et ces séparations créaient des difficultés nouvelles, parce que la situation de chacun était mal définie.

2° En effet les droits de propriété et les liquidations paraissaient avoir été très confusément ordonnés, et, comme les droits de chacun finissaient par être assez minimes, ceux qui partaient liquidaient ces droits de la manière la plus sommaire ; souvent ils vendaient leurs droits à forfait à des marchands ou à des procureurs ; ceux-ci ourdisaient parfois de singulières spéculations, achetant ainsi de petites parts avec une persistance suivie, afin de forcer ensuite, par leurs chicanes, les cohéritiers à leur vendre à vil prix ce qui restait entre leurs mains ; il arrivait ainsi que les acquéreurs citadins finissaient fréquemment par se substituer entièrement à la famille du tenancier primitif.

3° De tout ceci il résultait qu'en un siècle et demi, deux siècles au plus, la ferme patronymique était subdivisée en un grand nombre de parcelles, ou bien achetée par des citadins, soit en totalité, soit en partie, tandis que les familles des anciens propriétaires, ruinées et disloquées, se dispersaient de tous côtés, quittant presque toujours le pays, comme il arrive à tous les gens qui déchoient dans une position inférieure.

Nous avons cherché à étendre ces observations sur les communes voisines ; or nous y avons trouvé un grand nombre de fermes et de hameaux qui présentaient la même origine et les mêmes caractères que les précédents : dans celle de *Dammari-sur-Loing*, il y en a 9 ; *Sainte-Geneviève de Bois*, 15 ; *Feins*, 3 ; *Boismorand*, 7 ; *Breteau*, 8, etc. Il se trouve donc dans un cercle, dont le diamètre aurait à peu près 8 à 10 kilomètres, soixante-dix grosses fermes environ dont l'histoire rentrerait dans le cadre que nous venons de tracer.

Toutes ces fermes, à la vérité, n'ont pas subi la même loi ; plusieurs de ces communautés informes ont résisté aux achats parcellaires qui concentraient entre les mains d'un seul acquéreur l'héritage divisé des tenanciers cultivateurs ; ces familles favorisées ont donné naissance à des hameaux, qui nous représentent encore assez souvent l'image de ce que devaient être, il y a 3 ou 4 siècles, les fermes que nous avons décrites aujourd'hui.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous sommes donc ainsi en présence non pas d'une circonstance isolée, fortuite, mais bien d'un ensemble de faits concordants qui peuvent nous fournir des enseignements très utiles à consulter. Que cher-

chions-nous, en effet, à notre point de départ? Nous cherchions des faits qui pussent nous indiquer comment la propriété fut assise en France lors de la libération et de la transformation de la glèbe.

Or il est probable que l'on vit se développer alors le même ordre de phénomènes que nous venons de signaler.

Les familles de serfs affranchis ont dû se multiplier rapidement d'abord dans une aisance relative; Les branches de chaque famille cherchèrent sans doute à se grouper le plus longtemps possible sur l'héritage patrimonial. Il survint ensuite une certaine exubérance, des émigrations à l'extérieur, des embarras à l'intérieur; il se manifesta enfin une décadence, il y eut des litiges, des ventes; mais ces ventes, en amenant souvent dans les domaines ruraux soit des citadins, soit des seigneurs, soit des hommes de loi, commencèrent sans aucun doute à déterminer une modification considérable dans les mœurs et dans l'organisation des classes agricoles.

La plupart de ces acquéreurs, ne voulant point cultiver par eux-mêmes, substituèrent le métayer, ou le petit locataire journalier, au tenancier cultivateur, et par là il dut se produire, comme nous l'avons exposé ci-dessus, de très grandes altérations dans l'état social et dans la quotité de la population agricole; le cultivateur, qui était auparavant un tenancier à famille stable avec un foyer domestique fixe et patrimonial, ne fut plus qu'un petit fermier pauvre et d'une existence précaire dans sa résidence et dans ses ressources; la quantité des habitants décrut aussi sensiblement, l'intérêt des nouveaux propriétaires étant de réduire l'importance des constructions et le nombre des foyers.

Seulement cette transformation économique et sociale s'opéra avec beaucoup plus de rapidité en 1500 et 1600 dans les fermes du Gâtinais, dont nous venons d'esquisser l'histoire, que dans les époques primitives du XII^e et du XIII^e siècle. Parmi les causes qui amenèrent si promptement la décadence des tenanciers dans le XV^e siècle, les unes n'existaient pas encore trois cents ans auparavant, les autres agissaient avec beaucoup moins d'intensité.

En effet, les populations urbaines en 1100 et 1200 étaient moins riches et moins portées à acquérir des biens ruraux; ce grand désir d'accroître sa situation sociale par la possession d'arrière-fiefs et même de simples métairies, désir qui se manifesta plus tard avec une grande énergie, était déjà très vif en Angleterre vers l'an 1300 (voir l'édit: *Quia Emptores Terrarum*); mais en France, il ne se montrait encore qu'à l'état naissant, il en résulta que les familles des tenanciers, étant peu sollicitées par les acquéreurs étrangers, s'arrangeaient bien plus aisément entre elles. Sous les Valois, au contraire, tout contribua à amoindrir la vie et les populations rurales, autant par les fléaux qu'

signalèrent cette époque que par le développement de l'industrie et des beaux-arts qui enrichirent alors les villes.

D'autre part, les croisades présentèrent pendant 200 ans un moyen constant d'assainage et d'émigration, qui atténua singulièrement les difficultés intérieures qui naissaient de la multiplication exubérante des familles sur le même lieu ; cependant il faut bien dire que ces familles n'en subirent pas moins les effets dans une certaine mesure.

On peut donc considérer comme probable que les tenanciers censitaires pris dans leur ensemble, de 1200 à 1600, subirent plus ou moins les péripéties de croissance, de décroissance et de ruine, que nous avons signalées plus haut sur un point déterminé et à une époque déterminée ; mais le mouvement de ces modifications fut infiniment ralenti pendant les premières périodes, tandis qu'il s'opéra avec beaucoup de rapidité à partir du milieu du xv^e siècle.

Jusqu'à ce moment on voit presque partout les arrière-fiefs se diviser outre mesure entre les cohéritiers, là surtout où le sol était bon ; on vend encore assez peu, tandis que lorsque l'on consulte les archives des grandes propriétés, on aperçoit que les seigneurs et les bourgeois ont beaucoup acheté, et constamment acheté les parcelles subdivisées à partir de la dite époque-

On a fait un grand état des ventes seigneuriales effectuées au temps des Croisades, mais ces actes où l'on aliénait les fiefs en bloc changeaient le personnel des propriétaires, sans altérer la nature de la propriété ; on n'a pas assez parlé des ventes multipliées et parcellaires, opérées dans la suite par les cultivateurs eux-mêmes ; cependant ces ventes ont joué un rôle bien autrement considérable, car elles résultaient non pas d'un accident passager, mais de la situation économique des classes agricoles, et, par leur succession répétée, elles tendaient à transformer complètement l'organisation et le mode du travail rural !

Un très grand nombre, pour ne pas dire la majorité, des grandes propriétés qui existaient en France au siècle dernier n'ont point eu d'autre origine que ces achats parcellaires soutenus et groupés pendant plusieurs siècles ; j'en citerai quelques-unes prises au hasard dans diverses provinces :

La seigneurie de *Landres* (Orne), décrite par la marquise de Jonquièrre, ne contenait en 1336 que 30 hectares de terres et prés en domaine direct, les taines d'hectares ; or en quatre cent cinquante ans les seigneurs de Landres avaient successivement racheté 320 hectares sur ces arrières-fiefs, comme il résulte d'un état des contrats antérieurs dressé en 1783.

La terre de *Cherépine*, dans la même région, vit son étendue plus que quintuplée en 300 ans par des achats successifs ; François de Nogué, propriétaire en 1769, fit, à lui seul, 60 achats parcellaires.

La terre de Chenonceaux (Touraine), décrite par l'abbé Chevalier, contenait en 1462 un peu plus de 700 hectares de domaine direct.

Ses arrière-fiefs contenaient 940 hectares ; or, en 1520, pour deux seigneurs l'étendue du domaine direct a plus de 800 hectares ; mais nous ne connaissons pas les achats antérieurs à 1462.

La terre de Bauffremont (Lorraine) fut doublée après 1400 par de nombreuses acquisitions.

La châtellenie de Saint-Père (Nièvre) vit, des l'année 1400, ses seigneurs racheter des vignes, des prés, des terres qui étaient en leur censive ; puis les Destutt de Tracy en étant devenus seigneurs vers 1500, deux d'entre eux firent à eux seuls plus de cent achats parcellaires !

De très grandes seigneuries elles-mêmes n'avaient conservé dans le principe qu'une étendue de terre relativement médiocre pour leur domaine direct, comme on le voit pour le comté de Beaumont-sur-Oise décrit par M. Douet d'Arcq, où les fiefs et arrière-fiefs comprenaient huit ou dix fois plus de terrain qu'il n'en était réservé pour le seigneur.

Nous verrons du reste plus loin qu'en Angleterre il en fut de même ; la libération du servage et la création des tenanciers détermina aussi d'abord une grande subdivision du sol, mais ensuite beaucoup de grandes propriétés s'y formèrent, non pas tant par le rachat, comme en France, que par des applications abusives du droit féodal.

Cependant les rachats des seigneurs n'eurent qu'une importance médiocre quand on les compare aux achats des bourgeois et des citadins, qui se composèrent des domaines en les achetant par pièces et morceaux ; beaucoup même en poursuivant leur œuvre pendant plusieurs générations parvinrent à former de très grandes propriétés ; nous venons de voir plus haut en pleine opération dans le Gâtinais comment s'effectuait ce travail lent, mais puissant, de la concentration de la propriété foncière.

Quand un seigneur et un bourgeois vendaient leurs propriétés, ils les vendaient en bloc ; mais quand les tenanciers vendaient au contraire, ils les vendaient par parcelles ; le courant général amenait donc nécessairement la concentration de la propriété plutôt que sa division.

Voilà donc ce que devint à la longue la propriété foncière, qui avait été dans le principe si largement divisée entre les serfs affranchis, transformés en tenanciers cultivateurs ; il convient maintenant d'examiner ce que devenaient les familles de ces tenanciers après leur déclassement.

Nous avons déjà vu dans l'étude qui a fourni le premier fonds de ce travail que les branches nombreuses de chaque famille, souche disloquée, se dispersèrent de tous côtés : les uns allèrent s'installer ailleurs comme métayers, et les terres sur lesquelles ils s'établissaient avaient été souvent vendues par les gens mêmes qui venaient les remplacer.

comme métayers sur les domaines patrimoniaux qu'ils avaient quittés ; d'autres louèrent des maisons isolées avec un peu de terrain : petites closeries, locatures, manœuvres, qui formaient généralement l'appendice des fermes à moitié.

Un grand nombre se réfugièrent dans les faubourgs des villes et dans les villes elles-mêmes ; le mouvement général amena la diminution de la population des campagnes, et l'accroissement de celle des villes.

Les limites raisonnables de ce travail nous interdisent d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet, mais on peut considérer ces phénomènes économiques comme une des causes de la diminution de la population en France dans le X^{IV}e et le X^Ve siècle, et ces déclassements ne furent peut-être point étrangers aux mouvements de la Jacquerie qui se manifestèrent alors.

TROISIÈME PARTIE

Malgré l'étendue déjà trop grande de ce mémoire, il est difficile de ne pas lui ajouter son complément naturel en jetant un coup d'œil sur les pays voisins de la France, où la formation de la propriété a parcouru des phases à peu près semblables.

EN ANGLETERRE le servage ne fut jamais aussi complètement général qu'il le devint en France au IX^e siècle ; néanmoins il existait du temps des Saxons beaucoup de grands domaines en régie servile, mais, les Normands ayant introduit le système régulier de la féodalité, les barons et les seigneurs, en donnant la liberté aux *Villani* qui vivaient sur leurs domaines en firent des tenanciers cultivateurs.

Ils devinrent les *Free holders* du *Manor*, sous condition des redevances, foi et hommage, et autres devoirs féodaux ; ils furent obligés, entre autres, d'assister à la *Court Baron*, institution très curieuse, trop peu connue, spéciale à la féodalité anglaise et qui a dû exercer une influence très considérable en Angleterre sur le développement de l'esprit parlementaire de la nation.

Mais tandis que les *tenures* en France étaient communément uniformes, héréditaires, perpétuelles et consignées par écrit, les *tenures* anglaises étaient verbales et variées à l'infini, depuis la *tenure at will* jusqu'à la tenure perpétuelle de *free and common soccage*, qui se rapprochait le plus de la censive française.

Nous pensons même, quoique ceci soit controversable, que dans ce pays où les lois elles-mêmes n'étaient que traditionnelles, la tenure la plus répandue que le principe fut la *tenure at will*, c'est à dire une

concession faite *bonâ fide* dépendant entièrement du bon vouloir du seigneur.

Quoiqu'il en soit, le sol se trouvait ainsi divisé et hiérarchisé comme en France ; l'importance du seigneur devenant proportionnelle au nombre de ses *free holders*, on chercha à les multiplier en subdivisant les tenures.

Ceux mêmes des *free holders* qui avaient reçu des concessions un peu larges et de longue durée subdivisèrent leurs terres afin d'avoir eux aussi des hommes-liges ; car toute maison de laquelle relevaient des tenanciers devenait un fief, et le modeste cottage du *free holder* primitif se transformait ainsi en *manor*.

De là une subdivision excessive ; les arrière-fiefs étaient souvent un simple champ ; et l'abus devint tellement criant, qu'il nécessita un édit royal bien connu dans la législation anglaise, sous l'intitulé *Qui emptores terrarum*. Cet édit interdisait toute création de nouveau fiefs et toute subdivision d'anciens fiefs, réserve faite des droits du Roi et des grands barons.

Mais à côté de cette grande subdivision du sol il existait un nombre considérable de terres communes, *Common pasturages fields* ; il est impossible d'en énumérer ici les conditions ni l'origine ; qu'il suffise de dire que c'était un reste évident des traditions celtiques du clan, tenant peut-être aussi par quelques points à l'institution germanique de la *Mark*.

Ces tenures étaient assujetties à la jouissance comme des *Villani*, *Cottarii*, *Free Holders*, etc. ; mais les seigneurs conservaient la propriété du tréfonds, et en avaient l'usage comme les autres. Or il arriva à la longue du temps, qu'ils firent enclorre une partie et quelquefois la totalité de ces champs communs, accroissant ainsi l'importance de leur domaine direct ; plusieurs abusèrent même de l'indétermination de la *tenure at will* pour s'agrandir en supprimant des tenanciers.

Cependant il faut rendre cette justice aux seigneurs anglais qu'ils se montrèrent généralement respectueux des droits traditionnels sur leurs domaines ; il s'introduisit, même par une tolérance bienveillante, une nouvelle espèce de tenure, celle du *Copy hold*, qui consolidait définitivement la situation des tenanciers *at will*. (Nous ne parlons ici que de l'Angleterre proprement dite, laissant de côté l'Ecosse et l'Irlande).

Les phénomènes de la division fatale du sol et du développement ultérieur de la grande propriété, sont encore aujourd'hui en ce pays plus facilement perceptibles qu'en France ; cependant il ne faut pas croire que ces immenses domaines soient tout à fait ce que l'on imagine généralement parmi nous ; un très grand nombre d'entre eux sont en réalité des collections de petit fiefs, subdivisés les uns pour un temps, les autres à perpétuité ; et le grand *land-lord* n'en re-

tient que la propriété féodale, c'est à dire des redevances fixes et des droits honorifiques.

L'ALLEMAGNE nous présente les premières préparations du sol, sous la forme de la marche germanique, *mark* ; peut-être même dérivait-elle d'un état de choses plus ancien, analogue à l'organisation des clans celtiques. Dans la marche, le chef, qui devint plus tard le seigneur, possédait sa part particulière de terre et son manoir ; puis chaque membre de la marche avait son *Hof*, c'est à dire sa maison avec un certain enclos autour ; c'est là sans doute l'origine du mot *Garden*, ou jardin, (le lieu que l'on réserve, que l'on garde).

Mais la masse des terres et forêts de la circonscription était dévolue à l'usage et au pâturage commun, sous des conditions déterminées. Quant aux esclaves, il y en avait à proprement parler fort peu ; ce ne fut que plus tard, lors des guerres contre les Slaves, que le nombre des esclaves devint un peu considérable.

Cette classe d'hommes était donc d'origine relativement récente, et d'une importance secondaire dans le monde germanique ; néanmoins, vers le XIIe siècle, sous l'influence des doctrines chrétiennes et des idées d'affranchissement qui parcouraient alors l'Europe, les serfs germaniques furent aussi affranchis.

L'organisation féodale s'introduisait en même temps en Allemagne, et modifiait profondément l'ancien système des Marches ; les serfs affranchis furent donc transformés en tenanciers terriers en même temps qu'un grand nombre des hommes libres qui faisaient partie de la Marche ; les terres attribuées aux serfs furent sans doute prélevées sur les terres communes, et la répartition du sol se trouva faite à peu près dans les mêmes conditions qu'en France et en Angleterre.

Néanmoins une masse énorme de terre resta encore à l'état communal et ce dernier vestige des anciennes Marches exerça, sur la vie et sur les exploitations rurales, une influence que l'on ne retrouve point ailleurs.

Le contre-coup de cette influence s'est étendu jusque dans l'Est de la France, et encore aujourd'hui, à mesure que l'on remonte de ce côté, on trouve des *communaux* de plus en plus importants, à tel point qu'en certains cantons de la Lorraine, de l'Alsace et du Luxembourg, la jouissance des biens communaux forme une partie notable de la richesse des particuliers.

Nous ne saurions entrer ici dans le détail de cette organisation terrienne, mais nous renverrons le lecteur aux belles études faites par un jeune professeur d'une érudition consommée, M. Claudio Jannet, qui a exposé cette hiver à Paris dans son cours (1883-1884), avec un rare talent, les origines de la société germanique.

Il nous suffira de dire ici que sous l'influence conservatrice et tutélaire de ses institutions communales, l'Allemagne a vu se produire les mêmes périodes successives que nous avons signalées ailleurs : sa formation sociale a eu pour base les familles souches propriétaires de leur foyer, le *Hof* et le *Homestead*.

Plus tard les embarras et les difficultés du déclassement y produisirent peu à peu comme chez nous une grande quantité de familles, sans avoir, sans foyer, ayant même perdu leurs droits de communauté, et pour lesquelles les Allemands inventèrent ce mot si expressif : les *Heimathlosen* (ceux qui ont perdu leur chez-soi).

Ces hommes ont été chez eux comme chez nous, les précurseurs des propriétaires modernes.

CONCLUSION

Nous nous résumerons en disant que la société moderne en Europe a débuté dans son ensemble, par la répartition du sol entre les cultivateurs, et par la stabilité des familles fixées sur un foyer domestique héréditaire.

Groupées par des habitudes traditionnelles (le *Homestead*), les branches de ces familles devenues souches se maintinrent, le plus longtemps qu'il fut possible, réunies en un même canton ; cet état de choses dura plus ou moins intact pendant plusieurs siècles qui pourraient s'appeler l'époque du *Homestead*.

On retrouvait là la tradition de la tribu, du clan, de la mark, assimilée à la situation nouvelle de la société. Chacun possédait sa maison, ses terres, son atelier ou sa boutique ; chaque famille tenait au tronc principal, comme la portion d'une unité, et le groupe des diverses familles souches formaient la paroisse ou le fief.

Les classes rurales essayèrent par bien des moyens de se maintenir en cette situation, les unes par l'extrême subdivision du sol, les autres par des communautés de diverses sortes ; peut-être faudrait-il remonter jusqu'à ces époques éloignées pour expliquer la formation de ces remarquables *communautés taisibles*, décrites par Dupin, si multipliées jadis en Auvergne, en Bourbonnais, en Berry, et qui offre un des plus curieux essais qui aient été tentés pour la conservation du foyer domestique héréditaire et de ses traditions ?

Mais ce fut en vain, il se développa partout peu à peu des difficultés et des embarras, qui déterminèrent la dislocation graduelle de ces organisations demi-patriarcales, demi-féodales des tenanciers censitaires.

Les premiers déclassements de cette population amenèrent un assez grand nombre d'hommes à vivre de profits plus ou moins précaires ;

ils se jetèrent parmi les ouvriers urbains, ou parmi les aventuriers militaires.

Ce fut une époque de transition, mais le déclassement des individus et des familles, se continuant et s'aggravant toujours, finit par désorganiser tout le système et créa une classe de plus en plus nombreuse de gens sans famille (dans le sens extensif du mot), sans foyer domestique, sans stabilié.

L'état rural fut tout à fait changé ; il s'opéra un mouvement de concentration dans la propriété foncière ; les métayers, les petits locataires, les journaliers furent substitués aux tenanciers respectables qui travaillaient pour leur compte.

Les déclassés ruraux affluèrent dans les villes, et, à mesure que les grandes propriétés s'étendaient et se multipliaient dans les campagnes, par l'achat des seigneurs et des bourgeois, on s'achemina graduellement vers une concentration inverse, celle des populations dans les groupes urbains.

A partir de ce moment, une portion considérable du peuple se trouva composée de familles qui changeaient fréquemment de résidence, qui vivaient de gains variables et précaires, prévus non pas à l'année, mais au jour le jour. Le sentiment de prévoyance et de responsabilité individuelle en fut très affaibli ; ces hommes avaient réellement perdu avec le *Home* matériel la solidité de leur assiette au milieu de la société humaine ; ce fut l'époque des *Heimathlosen*.

Les grandes propriétés continuèrent à se former, et la population se porta de plus en plus vers les villes. Une subdivision nouvelle du sol, déterminée par des motifs spéciaux que nous n'avons pas à énumérer ici, commença, il est vrai, à se produire dès le siècle dernier, et s'est notablement accrue dans la première moitié de celui-ci, mais elle n'a pu arrêter la diminution de la population rurale, et le développement de cette forme particulière du paupérisme, et de la déshérence sociale, qui est le prolétariat.

L'ANCIENNE NOBLESSE DU CANADA.

XVII

Il y a cent ans, la paix se rétablissait en Amérique par un traité qui reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis. Les fonctionnaires anglais avaient déjà commencé à se réfugier au nord, soit dans le haut Canada, soit à la Nouvelle-Ecosse, soit même dans le bas Canada, mais en petit nombre dans cette dernière province.

Depuis la conquête, nous n'avions jamais vu tant d'Anglais à la fois. Plusieurs de ceux-ci parlaient de s'établir sur des terres et selon la pratique de leurs nationaux, ils voulaient le franc et commun soccage, autrement dit la possession, à tous risques, sans redevances ni charges seigneuriales, des terrains qu'on leur concédait. Il y a apparence que ce nouvel esprit inspira à quelques seigneurs l'idée de faire mettre les terres non défrichées de leurs domaines sur le pied des townships anglais, c'est-à-dire d'entrer en pleine possession, afin de pouvoir vendre aux colons ce qu'ils étaient tenus de donner par les anciennes lois. Cette démarche discrédita à jamais les seigneurs. Plusieurs de ces derniers comprirent que la mesure était mal vue et ils s'empressèrent de protester contre son adoption—mais le Conseil Législatif avait délibéré sur le sujet—c'était assez pour froisser le sentiment public.

Il y avait trente et un ans que le drapeau français était disparu de nos forteresses lorsque le premier parlement (1792) s'ouvrit. Ce fut le peuple qui le composa en grande partie. La noblesse et les seigneurs, avaient cependant conservé, malgré leur indolence, un assez grand prestige, puisque nous en voyons plusieurs figurer au nombre des membres de la chambre basse. Ils n'y firent qu'une apparition.

A partir des élections de 1791, la noblesse et la seigneurie comprirent que le peuple ne voulait plus leur accorder sa confiance. Elles se réfugièrent dans la chambre haute, sous le pouce du gouverneur, et y jouèrent le plus triste rôle qu'il soit possible d'imaginer en mettant, toujours et partout, des obstacles aux libertés populaires. Elles rêvaient le rétablissement d'un monde qui s'écroulait par sa propre faute. Aveugles, elles ne voyaient pas dans la chambre basse cette prodigieuse éclosion de talents qui allaient refaire le Canada. Cantonnées dans des idées

étroites et dans leur servilisme, leurs petits besoins, elles se laissèrent miner par le bon sens. Personne ne leur était hostile, ni les vaincus ni les vainqueurs. Des deux camps on leur tendait la main. Elles ne surent pas se sauver du péril elles-mêmes.

Des circonstances imprévues hâtèrent la ruine des seigneurs, de la noblesse, des gens titrés, de tout ce qui n'était pas du rang du vulgaire. La révolution française mit l'Europe en armes. Un flot d'or inonda le Canada, car nos produits étaient demandés là-bas à cause des guerres. Ce furent "les bonnes années". La noblesse voulut rivaliser avec les gens riches; elle dépensa le fond avec le revenu. Entre 1794 et 1815 elle tomba à la besace.

Le principe électif adopté en 1791 porta le coup de grâce à la noblesse, ou plutôt à la classe qui tenait lieu de celle-ci parmi nous. Je dis coup de grâce, parceque déjà la marche des esprits avait entamé la situation faite par les anciens jours.

XVIII

Mon travail devrait finir ici. Néanmoins, pour faire plaisir aux personnes qui m'ont demandé de citer les textes de quelques lettres de noblesse, je prolonge l'article de manière à contenter tout le monde, si possible.

L'un des plus anciens textes connues de lettres de noblesse accordées à un Canadien est celui de la famille Godefroy. Ces pièces commencent par une lettre de l'intendant Talon :

" Monsieur :

" Le roi, ayant reconnu le mérite des services que vous lui avez rendus en ce pays, Sa Majesté a bien voulu vous distinguer de ses autres sujets qui l'habitent par une marque d'honneur, en vous accordant des lettres de noblesse, que je puis vous assurer être conçues en bons termes, faisant vos fils gentilshommes et vos filles damoiselles, avec l'avantage de pouvoir parvenir à tous degrés de chevalerie et gendarmerie, ainsi que les autres nobles de son royaume. Je suis bien aise de vous donner cet avis, afin que vous me fassiez savoir si je vous les enverrai ou si vous descendrez ici pour les venir prendre. Je voudrais bien que vous m'envoyassiez celui de messieurs vos enfants qui sait le mieux parler huron et iroquois, et que vous fussiez bien persuadé que je suis très véritablement, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur. [Signé] Talon, à Québec, le 16 septembre, 1668". L'adresse est : "à Monsieur Godefroy, aux Trois-Rivières."

Suit une autre lettre : — " Le retour de ma santé me fait prendre

la résolution de faire (un voyage ?) en France, aussi ne pouvant vous rendre moi-même les lettres de noblesse qui vous sont destinées, ainsi que je vous avais promis de le faire au printemps prochain, je les remets entre les mains de monsieur de la Poterie, (1) votre parent, me réjouissant avec vous de l'honneur que le roi confère à votre famille. Je ne puis vous donner aucune pièce de mes armes pour insérer dans les vôtres que votre écusson ne se remplisse. Si, pourtant, vous voulez y ajouter une épée avec un croissant, (2) je les laisse à votre disposition. Je saurai, en France, s'il est nécessaire de les faire enregistrer dans les cours souveraines. En ce cas, je vous le ferai savoir. Je recommande le roi aux prières de votre famille et je dis qu'elle ne puis trop les lui accorder. Si vous me faites quelque part, vous m'obligerez, et cependant, je vous assure que je suis, Monsieur, votre très humble et très respectueux serviteur. [Signé] Talon." Daté à Québec le 10 Novembre 1668, à l'adresse de Monsieur Godefroy, aux Trois-Rivières.

Par suite d'un malentendu assez commun à cette époque, les lettres de noblesse de Jean Godefroy étaient adressées au parlement de Paris et non au Conseil Souverain de Québec, véritable parlement de la Nouvelle-France. Il en résulta des difficultés et des délais quant à l'enregistrement.

Selon l'ancienne pratique, le roi abolit, en 1669, les titres de noblesse non encore enregistrés ; il appela en même temps les familles nobles à prouver leurs titres. Godefroy, Boucher et d'autres Canadiens, perdirent les privilèges que l'on venait de leur accorder.

Je donne la suite de la correspondance :

Le 2 novembre 1672, le comte de Frontenac, gouverneur-général, écrivait à Colbert :

"Il y a le sieur Godefroy, qui est un des premiers qui soient venus dans ce pays, y ayant quarante ans qu'il y est établi, qui se trouve chargé d'une très grande famille, ayant plusieurs filles et six garçons, qui sont tous gens de cœur et les premiers prêts à aller à toutes les expéditions qu'on leur propose, n'ayant point de meilleurs canotiers dans tout le pays, comme M. de Courcelles (3) vous le pourrait certifier qui les a toujours employés dans toutes ses entreprises, Si vous ordonnez quelques gratifications pour quelques personnes du pays, il y aurait de la justice que celui qui n'est pas trop accommodé dans ses

(1) Jacques Leneuf de la Poterie, beau-frère de Jean Godefroy.

(2) Le cachet des Godefroy de Tonnancour, descendants de Jean Godefroy dont il est ici question, porte une épée en pal au-dessus d'un croissant. Ces armes sont sculptées au banc-d'œuvre de la paroisse des Trois-Rivières.

(3) Prédécesseur de Frontenac ; retournant alors en France.

affaires, et qui a une fille (1) qu'il ne peut marier, faute d'avoir de quoi lui donner, fut un des premiers à se ressentir des libéralités de Sa Majesté." L'année suivante, le même gouverneur écrivait que le sieur Godefroy avait reçu ses lettres de noblesse.

Le vieux et respecté colon mourut peu après. Les nouvelles lettres de noblesse subirent des entraves de la part de l'administration.

" De par le roi—nos amés et féaux, (du Conseil Souverain de Québec) ayant ci-devant accordé des lettres de noblesse aux sieurs Denys, Godefroy, Des Islet et Lemoine, habitants de notre pays de la Nouvelle-France, et ayant appris que vous faites difficulté de les enregistrer, attendu que l'adresse en a été faite en notre cour du parlement de Paris, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que notre intention est que vous procédiez incessamment à l'enregistrement des dites lettres de noblesse et nonobstant que l'adresse ne vous en ait pas été faite, car tel est notre plaisir. Donné à Saint-Germain en Laye, le 24 avril 1675, (2) signé : *Louis*. Et plus bas : *Colbert*. Et sur l'inscription est écrit : A nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Conseil Souverain de Québec. Ensuite est écrit : collationné à l'original, étant au greffe du Conseil Souverain de Québec, par moi conseiller secrétaire du roi et greffier en chef du dit Conseil, soussigné, et délivré à Jean-Baptiste Godefroy, au dit Québec, le troisième mai 1681. (Signé) Peuvret, avec paraphe.

" Jacques Duchesneau, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, intendant de justice, police et finance en Canada, pays de la Nouvelle-France septentrionale—sur ce qui nous a été remontré par le sieur Godefroy de Linctot, fils aîné de feu sieur Godefroy, annobli lui et sa postérité par Sa Majesté que l'original des lettres de noblesse accordées à son dit père nous aurait été mis entre les mains dans l'année 1677 pour les envoyer à Monseigneur Colbert (afin de?) lui d'obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain (1) de ce pays, pour être enregistré, depuis lequel temps les dites lettres ni le dit relief d'adresse n'aurait été renvoyées, ce qui donnait occasion à la malveillance de lui disputer sa noblesse, nous requérant qu'il y fut pourvu.— Nous, vu la lettre de Monseigneur Colbert, datée à Paris, le 28 avril de la dite année 1677, par laquelle il nous mande que nous ne recevons point la dite année le dit relief d'adresse, d'autant que nous

(1) Marie-Renée, baptisée le 19 octobre 1652; elle épousa en 1677, Pierre Le Boulanger dit Saint-Pierre, habitant du cap de la Madeleine.

(2) C'est plutôt 1678. J'ai copié ces pièces sur une copie.

(3) Même embarras que ci-dessus.

n'avions point envoyé l'original des dites lettres de noblesse pour les attacher sous le contre-scel, et attendu que les dites lettres de noblesse du dit sieur Godefroy nous ont été mises entre les mains dès la dite année 1677, lesquelles nous avons envoyées à mon dit seigneur de Colbert la dite année, faisons très expresse [inhibition?] et défense à toutes personnes d'inquiéter le dit sieur Godefroy dans sa noblesse, à peine de cent cinquante livres d'amende au jugement de laquelle seront les contrevenants à notre présente ordonnance contraints par toutes voies dues et raisonnables.—Mandons etc., fait à Québec ce 8 juillet 1681." [Signé] : Duchesneau. Et plus bas : par Monseigneur, Chevalier avec paraphe.

"Supplie humblement Michel Gaudefroy de Linctot, écuyer, seigneur de Dutort, faisant tant pour lui que pour ses frères et sœurs et descendants, disant que, l'année 1668, Monsieur Talon, pour lors intendant en ce pays, lui aurait envoyé des lettres de noblesse qu'il avait plu à Sa Majesté d'accorder à Jean Godefroy son père, lesquelles auraient été mises entre les mains de Monsieur Duchesneau en l'année mil six cent soixante-dix-sept pour être envoyées à Monseigneur Colbert afin d'obtenir un relief d'adresse au Conseil Souverain de ce pays pour y être enregistrées, lesquels seraient demeurées en France, ainsi qu'il paraît par la déclaration de Monsieur Duchesneau, lequel, en conséquence de ce que dessus, défend à toutes personnes d'inquiéter le suppliant dans sa noblesse à peine de cent cinquante livres d'amende ; le dit acte en date du 8 juillet 1681, signé Duchesneau, ci-attaché ;

"CONSIDÉRÉ : Monseigneur, il vous plaise, vu les lettres de Monsieur Talon ci-attachées avec le dit acte en l'original, ordonner que le suppliant, comme fils de Jean Gaudefroy en faveur duquel les dites lettres de noblesse ont été expédiées, jouira conjointement avec ses frères et sœurs et descendants, du privilège que Sa Majesté a accordé aux nobles de son royaume, prendra la qualité d'écuyer et autres droits appartenant, et défenses seront faites à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de le troubler, ni ses frères et sœurs et descendants, dans la jouissance des dits droits, vous suppliant d'en donner avis à Sa Majesté, pour être pourvu à la restitution des dites lettres ou à l'expédition d'autres qui puissent servir ainsi qu'auraient fait celles qui ont été perdues de la manière exposée ci-dessus, et le dit suppliant, avec toute sa famille, sera obligé de prier Dieu pour votre santé et prospérité. [Signé] Boisvinet (1) fondé de pouvoir spécial de Michel Godefroy, fils aîné de Jean Godefroy, annobli, faisant tant pour lui que pour ses frères et sœurs et descendants." Ensuite est

(1) Gilles de Boisvinet, seigneur de Sainte-Marguerite, juge aux Trois-Rivières.

écrit : “ Vu la requête ci-dessus, et les pièces y énoncées, nous ordonnons que le suppliant, ses frères et sœurs et descendants pourront prendre la qualité de nobles et écuyers, sans qu'aucunes personnes les puissent troubler ni inquiéter dans la dite qualité, non plus que dans la jouissance des droits y appartenant, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté nous faire connaître ses intentions sur l'exposé des dites pièces. Fait à Québec le 8 juin 1685. [Signé] Demeulles. Et plus bas : “ par Monseigneur, Peuvret,” avec paraphe. “ Les cinq pièces devant énoncées concernant la vérification des lettres de noblesse de feu le sieur Jean Godefroy ont été enregistrées au greffe de la juridiction royale des Trois-Rivières, après avoir été bien et duement collationnées sur les originaux, en conséquence de l'ordonnance de Monsieur de Boisvinet, du 7 juillet 1685, alors lieutenant-général de la dite juridiction, comme appert par le certificat d'enregistrement de Me Severin Ameau, du onzième ensuivant, alors greffier d'icelle—pour servir ce que de raison à qui il appartiendra.”

Le 15 novembre 1713, René Godefroy de Tonnancour, petit-fils de Jean, alors procureur du roi aux Trois-Rivières, demanda le renouvellement des lettres de noblesse de sa famille. Louis XIV mourut en 1715. Le 11 mai 1717, le même René Godefroy, devenu juge-en-chef de la juridiction des Trois-Rivières, fit des instances pour être mis en possession des précieux parchemins. Voici ces lettres telles qu'on les a rédigées en 1718 :

“ Louis, par la grâce Dieu, roi de France et de Navarre à tous présent et à venir, Salut—Nous aurions par nos lettres patentes de ce jour maintenu le sieur Godefroy de Tonnancourt, lieutenant général de notre juridiction ordinaire des Trois-Rivières, dans la noblesse accordée à défunt Jean Godefroy son aïeul et même annobli en tant que de besoin (et?) Louis Godefroy de Normanville son cousin faisant tant pour lui que pour les autres descendants du dit défunt Jean Godefroy leur aïeul, nous a représenté, de même que le dit sieur Godefroy de Tonnancour, que le feu roi notre très-honoré seigneur et bisaïeul ayant été informé que le dit défunt Jean Godefroy a travaillé un des premiers à former la dite colonie et dépensé beaucoup de bien, tant à défricher des terres qu'au service de Sa Majesté contre les Iroquois qui faisaient pour lors une guerre cruelle à nos sujets du dit pays ; qu'il était journellement aux mains avec les Sauvages, accompagné d'un de ses frères et dix de ses enfants, (1) dont cinq furent tués et son frère pris prison-

(1) Ces chiffres ne sauraient être exacts. Voici la liste des fils de Jean Godefroy : Michel, né 1637, décédé 1709 ; Louis, né 1639, décédé vers 1679 étant procureur du

nier et brûlé par les barbares ; que le feu roi, en considération de ces services, lui accorda des lettres de noblesse en l'année mil six cent soixante et huit qui lui furent remises par le sieur Talon intendant du dit pays, comme il paraît par les lettres qu'il lui écrivit les seize septembre et dix novembre de la même année ; que ces lettres de noblesse ne purent être enregistrées au Conseil Supérieur de Québec parce que l'adresse en était faite au parlement de Paris ; qu'elles furent remises au sieur Duchesneau ensuite, intendant du dit pays, qui en envoya copie au sieur Colbert, ministre d'Etat, qui lui fit réponse, en mil six cent soixante dix-sept, qu'il avait besoin de l'original des dites lettres de noblesse pour le mettre sous le contre-scel des lettres de changement d'adresse ; que cet original lui fut envoyé mais que, soit qu'il ait péri en chemin, ou qu'il ait été égaré en son bureau, il n'a jamais pu être retrouvé, quelque diligence qu'on ait pu faire ; que le dit sieur Colbert savait parfaitement que ces lettres de noblesse pouvaient être accordées puisqu'il envoya, en l'année mil six cent soixante dix-huit, un ordre du roi portant injonction au dit Conseil Supérieur de procéder à leur enrégistrement nonobstant que l'adresse en fut faite au parlement de Paris, lequel ordre ne put être exécuté, ses lettres n'ayant point été en même temps renvoyées par le dit sieur Colbert ; que cependant le dit sieur Duchesneau a rendu une ordonnance, le huit juillet mil six cent quatre vingt un, par laquelle il a maintenu défunt Michel Godefroy de Linctot, fils aîné du dit défunt Jean Godefroy, dans sa noblesse et fait défense de l'inquiéter à peine de cent cinquante livres d'amende ; que le sieur Demeulles ensuite intendant du dit pays, qui avait ordre de faire rechercher les faux nobles, a pareillement maintenu le dit sieur de Linctot dans son état par son ordonnance du huit juin mil six cent quatre vingt cinq.—Nous suppliant de le maintenir et les descendants du dit défunt Jean Godefroy, ensemble leur postérité, dans la noblesse dont ils sont en possession, et comme nous sommes informés que le dit défunt Jean Godefroy et ses descendants, spécialement le dit Godefroy

roi ; Jacques, né 1641, tué par les Iroquois 1661 ; un garçon anonyme, né 1643, et qui ne reparait pas aux recensements de 1666, 1667, 1681 ; Joseph, né 1645, vivait encore en 1695 ; Amador, né 1649, décédé 1730 ; Pierre, né 1651, ne se retrouve pas aux recensements ; Pierre, né 1655, figure pour la dernière fois en 1667 ; Jean-Baptiste, né 1658, reparait en 1666, 1667, 1681. Sur ces neuf garçons un seul est connu nommément pour avoir été tué à la guerre ; deux paraissent être morts au berceau ; quatre étaient en âge de servir en 1668, mais ils ont vécu bien au delà de cette date, alors que les Iroquois ne nous inquiétaient plus ; les deux derniers étaient trop jeunes pour servir du vivant de leur père. Je veux croire qu'il y a eu dix enfants de la famille Godefroy sous les armes avant l'année 1718, et que cinq d'entre eux ont péri dans cette profession, mais ce devaient des petits-fils et des arrières-petits-fils de Jean.

de Tonnancour, ont toujours vécu noblement, qu'en tous actes ils ont été qualifiés nobles, qu'ils ont servi et servent utilement dans notre colonie de la Nouvelle-France, nous nous sommes déterminé à les maintenir dans la noblesse dont ils sont en possession, et même de les annoblir en tems que de besoin, pour ces causes, et autres bonne considérations, après avoir fait examiner par notre Conseil copie collationnée des lettres écrites par le sieur Talon au dit défunt Jean Godefroy les seize septembre et dix novembre mil six cent soixante (1668) et des ordonnances rendues par les dits sieurs Duchesneau et Demeulles, le huit juillet mil six cent quatre vingt un et le huit juin 1685, de l'avis de notre très cher et très aimé oncle le duc d'Orléans, petit fils de France, régent, de notre très cher et très amé cousin le duc de Bourbon, de notre très cher et très amé cousin le prince de Conti prince de notre sang, de notre très cher et très amé oncle le duc du Maine, de notre très cher et et très amé oncle le comte de Toulouse prince légitime, et autres pairs de France, grands et notables personnages de notre royaume,—et de notre grâce spéciale et pleine puissance et autorité royale, nous avons confirmé et maintenu, et par les présentes signées de notre main *confirmons* et *maintenons* le dit Louis Godefroy de Normanville et les autres descendants du dit défunt Jean Godefroy leur aïeul, dans la noblesse accordée au dit défunt *Jean Godefroy* leur aïeul, et en tems que besoin les avons de nouveau annoblis et annoblissons du titre et qualité de noble, décoré et décorons, voulons et nous plaît qu'ils soient tenus censés et réputés comme nous les tenons censons et réputons nobles tant en jugement que dehors, ensemble leurs enfants et postérité mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, que comme tels ils puissent parvenir à tous les degrés de chevalerie et autres titres réservés à notre noblesse, et qu'ils jouissent et usent de tous les droits, prérogatives et privilèges, prééminences, franchises, exemptions, libertés et immunités dont jouissent et ont accoutumés les anciens nobles de notre royaume, tant qu'il vivront noblement et ne feront acte de dérogeance, comme aussi qu'ils puissent continuer de posséder tous fiefs, terres et seigneuries nobles, même en acquérir, tenir et posséder de nouvelles de quelque titre et qualité qu'elles soient—permettons en outre au dit sieur de Normanville et autres descendants du dit défunt Jean Godefroy et à leurs enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, de porter des armoiries timbrées, telles qu'elles sont réglées et blasonnées par le sieur *Dhozier* juge d'armes de France, et ainsi qu'elles seront peintes et figurées en ces présentes auxquels sont acte de reglement, sera pareillement attaché sous notre contre-scel, avec pouvoir de les faire peindre, graver et "Insculper" si elles ne le sont déjà, en tels endroits de leurs maisons, terres et seigneuries que bon leur semblera, sans que, pour raison de

ce, eux et leurs descendants duissent être tenus de nous payer, ni à nos successeurs rois, aucune finance ni indemnité, dont, à quelque somme qu'elles puissent monter, nous leur avons fait et faisons don par ces présentes sans qu'ils puissent être troublés et recherchés pour quelque cause et occasion que ce soit, à la charge de par eux de vivre noblement et sans déroger—Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre Conseil Supérieur à Québec, trésorier de France et autres nos justiciers qu'il appartiendra que les présentes ils aient à faire enregistrer, et du contenu en icelles, jouir et user le dit sieur Godefroy de Normanville et les descendants du dit défunt Jean Godefroy, ensemble leurs enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, pleinement et paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tout troubles et autres empêchements quelconques, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts et règlements à ce contraires, auxquels et aux dérogoires des dérogations contenues nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence—car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel . . . Donné à Paris, au mois de mars l'an de grâce mil sept cent dix-huit et de notre règne le troisième. Signé : *Louis*. Et sur le milieu du repli est écrit : Par le roi : le duc d'Orléans régent présent. Et au dessous signé : Phelipeaux, avec paraphe. Et au côté droit du même repli est écrit : Visu : V. R. DeVoyer d'Argenson pour confirmation de noblesse à Louis Godefroy de Normanville et les descendants de feu Jean Godefroy. Signé : Phelipeaux. Et au coin à gauche en haut de la dite confirmation sur le revers est écrit : Paignon, avec paraphe. Plus est écrit sur un autre parchemin attaché sous le contre-scel ce qui suit : *Charles d'Hozier* écuyer conseiller du roi généalogiste de sa maison juge d'armes et garde de l'armorial général de France et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie—après avoir vu les lettres patentes en forme de Charte données à Paris au mois de mars de la présente année mil sept cent dix-huit, lettres signées : Louis et sur le repli : par le roi le duc d'Orléans régent présent, contresigné Phelipeaux, par lesquelles Sa Majesté, en confirmant l'annoblissement accordé par le feu roi son bisaïeul au feu sieur Jean Godefroy, par lettres du mois de septembre de l'an 1668, et annoblissant de nouveau en tems que de besoin par lettres du mois de mars au dit an 1718 René Godefroy son petit-fils sieur de Tonnancour, lieutenant général en sa juridiction ordinaire des Trois-Rivières, confirme aussi la noblesse de Louis Godefroy de Normanville, cousin du dit René Godefroy de Tonnancour et fils de Michel Godefroy qui était fils aîné du dit Jean Godefroy, annobli de nouveau en tems que de besoin le dit Louis Godefroy de Norman-

ville faisant tant pour lui que pour les autres descendants du dit Jean Godefroy leur aïeul dans leurs enfants et leurs postérité mâles et femelles nées et à naître en légitime mariage ; nous, en exécution de la clause qui leur permet à tous de porter des armoiries timbrées telles qu'elles seront réglées et blasonnées par nous comme juge d'arme de France et ainsi qu'elles seront figurées, peintes et blasonnées dans les présentes, avons réglé pour les armoiries qu'ils porteront à l'avenir, un écu d'azur, une épée d'argent posée en pal la pointe en haut, la garde et la poignée aussi d'argent et à côté de deux croissants de même supportant chacun un épi de blé d'or tige et feuillé de sinople ; cet écus timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'argent, d'azur, d'or et de sinople, et afin que ce règlement que nous avons enregistré dans le registre des réglemens d'armoiries de ceux qu'il plait au roi de confirmer dans leur noblesse et d'annoblir de nouveau en tems que besoin, puisse servir au dit sieur Godefroy de Normanville et aux autres descendants du dit feu sieur Jean Godefroy, nous leur en avons donné le présent acte pour être attaché sous le contre-sceau de la chancellerie, nous avons signé de notre seing manuel et nous y avons fait mettre l'empreinte du sceau de nos armes, à Paris le mercredi onzième jour du mois de mai, de la présente année 1718. [Signé] Dozier. Collationné aux originaux en parchemin par nous, écuyer, conseiller, secrétaire du roi maison couronne de France et de ses finances. (Signé :) Paignon.

Ces pièces furent enregistrées au Conseil Supérieur de Québec, en l'année 1721. C'étaient la troisième fois que des lettres de noblesse étaient accordées aux Godefroy.

XIX.

Dans les ouvrages sur la Normandie, on trouve mentionnés Deni Godefroy, contrôleur du grenier à sel de manière [?] 1584 ; Jehan Godefroy, meveu et payeur des gages du parlement, 1604 ; Denis et Guillaume Godefroy, grainetiers à Evreux, 1624 ; Jean Godefroy, avocat de roi en l'élection de Neufchâtel, 1624 ; Jacques Godefroy, contrôleur élu à Carentan et Saint-Lô, 1625. Dans les archives du département de la Seine-Inférieure il est constaté de que, en 1629, le roi Louis XIII accorda des lettres d'annoblissement à Jacques Godefroy sieur de la Commune, l'un des associés pour l'établissement de la colonie de la Nouvelle-France, lesquelles lettres furent enregistrées à la chambre des comptes de Normandie le 23 juin 1634, et à la cour des aides le 10 décembre 1637. On voit aussi figurer à cette époque un Godefroy de Bordage et un Godefroy de Marcouf.

En 1645, il y avait Pierre Godefroy, avocat en l'élection de Coutance ; en 1649 Jean Godefroy, grainetier triennal à Neufchâtel. Je ne dirai rien des nombreux Godefroy qui ont publié des livres sous leur noms ; à la seule bibliothèque nationale, à Paris, on compte plus de cent cinquante de ces volumes. Une variété de témoignages se réunissent pour démontrer que, vers 1620, il y avait en Normandie plusieurs familles du nom de Godefroy, provenant de trois souches ayant une origine commune ; un siècle plus tard, quelques-unes comptaient encore parmi la noblesse.

Jean Godefroy, né vers 1607, et son frère cadet, Thomas, arrivèrent dans la Nouvelle-France un peu avant l'année 1620. Ils étaient fils de Pierre Godefroy, écuyer, et de dame Perrette Cavelier, du village de Lintot, pays de Caux. Leur sœur, Anne, épousa Jean Testard dit Lafontaine et dit Laforêt, dont la descendance est représentée au Canada par les Testard de Montigny. Ils avaient à Paris, un parent nommé Jean-Paul Godefroy qui joua un rôle honorable à Québec.

En 1636, Jean Godefroy dit de Lintot épousa aux Trois-Rivières, Marie Leneuf du Hérisson, venue, cette année, de Caën, en Normandie. Thomas Godefroy dit de Normanville fut brûlé par les sauvages en 1652. Jean-Paul Godefroy se maria avec M-Madeleine LeGardeur de Repentigny dont le père était de Thurry-Harcourt, en Normandie. Tous ces noms brillent avec éclat dans les annales canadiennes.

La descendance de Jean Godefroy de Lintot a été, jusque dans notre siècle, au premier rang parmi les Canadiens. Elle ne compte plus que deux branches, je crois, portant le nom de Godefroy de Tonnancour, un notaire et un marchand—ce dernier m'a fourni de précieux documents sur ses ancêtres.

Nous parlerons, dans un prochain article, des titres de noblesse de quelques autres familles.

BENJAMIN SULTE.

(*A continuer.*)

REVUE SCIENTIFIQUE.

SOMMAIRE :—Une leçon de physique (*suite et fin.*)—Huile calmant les flots.—L'amitié chez les oiseaux.

Les machines destinées à produire l'électricité sont ordinairement bassées sur la méthode par friction. L'ancienne machine consistait en une plaque circulaire en verre tournant entre deux coussins. L'électricité ainsi produite était dirigée sur un cylindre métallique appelé premier conducteur, au moyen de pointes métallique. La soie et le verre comme isolants, empêchaient l'électricité de s'échapper sur les objets voisins. Plus récemment, les machines électriques ont été construites sur le principe de l'induction tel qu'on le voit appliqué dans les électrophores. Elle sont connues sous le nom de machines de Holtz.

La condensation de l'électricité est représentée dans la batterie de Leyde. C'est une bouteille garnie à l'intérieur et à l'extérieur, à partir d'une petite distance du sommet, avec une feuille d'étain ; dans le bouchon, il y a un bouton en cuivre relié à la feuille d'étain du dehors au moyen d'une chaînette. Quand le bouton est chargé d'électricité positive venant de la machine, elle s'accumule sur la feuille d'étain intérieure, tandis qu'une quantité correspondante d'électricité négative se rassemble sur la feuille extérieure. Par ce moyen, une grande quantité d'électricité peut-être emmagasinée et retenue par la bouteille jusqu'à ce qu'elle soit déchargée par l'établissement de la correspondance entre les deux feuilles d'étain. L'électricité est retenue, non sur la feuille d'étain, mais sur la surface du verre. Ce fait est démontré au moyen d'un vase qui peut se démonter en plusieurs pièces quand il est chargé. Quoique les deux feuilles d'étain soient mises en contact quand on rassemble les pièces pour reformer le vase, on trouve que toute l'électricité est demeurée emmagasinée, et la décharge a lieu quand on met le bouton en communication avec la feuille d'étain extérieure. Tout le rôle de l'enveloppe métallique se réduit à ceci : établir une grande surface conductrice sur la surface totale du verre qui sert à emmagasiner l'électricité.

La décharge de l'électricité de la bouteille de Leyde, ou d'une batterie comprenant plusieurs bouteilles de Leyde en communication produit des résultats remarquables et variés. Ainsi l'étincelle qui en résulte traversera une mince plaque de verre ou de mince carton en y

produisant une brisure assez semblable à celle que produit parfois le tonnerre en fendillant un plafond, ou bien en passant au travers de pointes de métal, elle les portera à une température excessivement forte au point de les vaporiser en donnant une lumière intense.

On estime que l'électricité traverse l'espace au taux de deux cent quatre-vingt-huit mille milles (288,000) par seconde. Je dis on avec intention, car malgré toutes les recherches qui ont été faites sur ce fluide mystérieux, les savants les plus autorisés n'ont pu jusqu'ici établir des données indiscutables, pas plus que les astronomes ne nous ont renseignés positivement sur les éternels mystères du monde céleste. En ce qui concerne l'électricité, nous pouvons constater les effets immédiats, nous pouvons aller jusqu'à la soumettre à notre volonté, à la captiver, en quelque sorte, quand nous l'apprécions sur terre, mais quel est celui d'entre nous qui prétendra sonder ce qui se passe au-dessus de nous quand les fureurs du ciel semblent se déchaîner sur nos têtes?

Franklin est le premier qui, il y a cent trente cinq ans, a démontré que l'éclair est tout simplement une décharge de l'électricité des nuages à la terre, et il conçut l'idée que, comme les pointes métalliques condensent l'électricité, l'accaparent et la déchargent tranquillement, si elles sont en communication continue avec des corps bons conducteurs, sans interruption, on pouvait, à l'aide d'une barre métallique en pointe, surmontant un édifice, et communiquant avec un puits, préserver cet édifice des dangers des dangers des coups de tonnerre.

Le paratonnerre est aujourd'hui trop connu dans les villes et les campagnes pour qu'il soit nécessaire de m'étendre plus longuement sur ce sujet. Qu'il me suffise de dire que j'ai été heureux en m'y arrêtant de rendre témoignage à la mémoire de l'illustre Benjamin Franklin, l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Cependant je vais ajouter quelques lignes sur la manière dont un paratonnerre doit être construit pour être bon.

Pour qu'il soit bien fait, il faut qu'il soit assez grand pour enlever la charge d'électricité ; il ne doit avoir aucune solution de continuité ; il doit être terminé au sommet par de nombreuses pointes, et être en communication en bas, avec le sol en dessous de la ligne des eaux, et enfin, l'extrémité du conducteur doit être entourée de fragments de fer enterrés dans de la terre humide.

Disons maintenant quelques mots sur l'électricité dynamique. Galvani découvrit, en expérimentant sur des grenouilles, que quand deux pièces de métal, comme le cuivre et le zinc, sont placées en contact avec des pattes de grenouilles et que leurs extrémités sont mise en communication, il se produit une espèce de mouvement nerveux dans les pattes. Cette découverte souleva parmi le monde savant, des discussions et des expérimentations considérables et comme résultat, Volta

perfectionna sa pile, la pile voltaïque, qui, d'abord consistait en rondelles de zinc, de papier humecté d'eau acidulée et de cuivre placées alternativement et toujours dans le même ordre, les unes sur les autres, et en nombre plus ou moins grand suivant la puissance de la pile que l'on veut obtenir. Il fut reconnu que lorsque la rondelle supérieure qui sera de cuivre, est mise en communication à l'aide d'un fil métallique, avec la rondelle inférieure, qui sera du zinc, le courant électrique est formé. Si la rondelle inférieure était de cuivre, celle du sommet devait nécessairement être de zinc. On comprit alors que l'électricité était produite par l'action de l'acide sulfurique délué contenu dans le papier sur le zinc, et bien mieux par des dissolvants plus actifs ou bien de l'eau, et le drap fut substitué au papier. Il fut établi que le zinc est l'élément positif et le cuivre, l'élément négatif, et il est d'usage de trouver dans toutes les batteries que le métal sur lequel on agit est positif tandis que le métal sur lequel on n'agit pas est négatif. On n'emploie, en pratique, qu'un seul métal comme élément positif, parcequ'il est le meilleur et le moins cher, c'est le zinc.

Une batterie galvanique est tout simplement une combinaison à l'aide de laquelle on produit cette action chimique, et le zinc est le métal sur lequel on agit. Voici quel est le principe de la batterie galvanique :

Si nous plongeons deux morceaux de métal tels que zinc et cuivre, dans un liquide tel que l'acide sulfurique contenu dans un vaisseau en verre et si ensuite on fait communiquer les deux métaux par des morceaux de fils métallique, un courant d'électricité s'établit, parceque le liquide est décomposé par le zinc. Il se forme du sulfate de zinc et de l'hydrogène est mis en liberté. Cet hydrogène libre tend à s'amasser sur la surface de l'élément négatif, le cuivre, et par ce moyen, celui-ci devient finalement polarisé par l'hydrogène. L'élément positif, le zinc, envoie toujours l'électricité positive à travers le liquide vers l'élément négatif, le cuivre. Si le zinc est employé partout pour un élément, l'autre élément peut se composer de différentes sortes de métaux suivant la commodité.

Une difficulté s'est bientôt révélée dans l'usage du zinc, par le fait qu'il s'établissait de faibles courants entre cet élément et les impuretés qu'il renfermait, ce qui causait une perte inutile de zinc.

Pour obvier à cet inconvénient, à cette action locale du fluide sur le zinc, on prit l'habitude de l'amalgamer. Ainsi fut réalisé un premier perfectionnement. Un autre amélioration qui suivit fut de prévenir le rassemblement de petites bulles d'hydrogène sur la surface du cuivre empêchant ainsi le liquide d'être en contact immédiat avec toute la surface du métal, c'est à dire de prévenir la polarisation du cuivre.

Pour arriver à ce second perfectionnement, on employa certaines substances qui absorbent l'hydrogène. La première de ces substances fut le sulfate de cuivre en usage dans les batteries de Daniel, qui consiste en un vaisseau en cuivre contenant un cylindre poreux (porcelaine dégourdie) dans lequel on suspend une tige de zinc.

Dans ce cylindre, on met de l'acide sulfurique étendue d'eau, et dans le vase de cuivre, une solution de sulfate de cuivre. Dans la batterie, l'hydrogène mis en liberté décompose le sulfate de cuivre, et il en résulte de l'acide sulfurique et du cuivre métallique qui se dépose sur le cuivre élémentaire.

La batterie de Grove consiste en un vaisseau de verre contenant un cylindre dégourdi entouré au dehors par une spirale en zinc amalgamé ; dans le cylindre, on suspend une tige de platine au lieu de cuivre. Le vaisseau est rempli d'acide sulfurique dilué, et le cylindre contient de l'acide azotique fort : ce dernier acide absorbe l'hydrogène mis en liberté par l'acide sulfurique et le zinc. Dans les batteries au bi-chromate de potasse, on emploie une dissolution de la bi-chromate de potasse dans l'acide sulfurique pour absorber l'hydrogène, et il se forme de l'acide chromique.

Ainsi, dans ces trois différentes batteries, on emploie trois substances différentes pour absorber l'hydrogène libre : ce sont, le sulfate de cuivre, l'acide nitrique ou azotique, et le bi-chromate de potasse. Bunsen a proposé l'emploi du gaz carbonique au lieu du cuivre comme élément négatif, pour l'économie. Ainsi, la pile de Bunsen consiste en un cylindre de charbon, plongeant dans un vase qui contient de l'acide nitrique, et dans ce cylindre, il y en a une cellule de porcelaine dégourdie contenant de l'acide sulfurique dans lequel une tige de zinc est suspendue. Pour éviter l'emploi des vases poreux, la force de gravité a été mise en réquisition dans les piles à gravitation. C'est un cylindre de verre au fond duquel on place des plaques de cuivre ; sur ces plaques, on met des cristaux de sulfate de cuivre puis on remplit le vase avec de l'eau au haut de laquelle on suspend des plaques de zinc. L'eau est légèrement additionnée d'acide sulfurique pour faire partir la pile. Dès lors l'action commence. Ici, la gravitation tient les deux liquides séparés ; la solution du sulfate de cuivre en bas, et l'eau acidulée en haut. La batterie produit un courant constant et elle peut marcher très longtemps. La pile Leclanche consiste en un vase poreux contenant du sel ammoniac dans lequel on suspend une tige de zinc, et ce vase est entouré d'oxyde de manganèse pour dépolari-ser. Le charbon est plongé dans la solution de manganèse. Cette batterie est employée lorsque l'on veut obtenir un courant électrique instantané, comme dans les signaux pour dénoncer la présence de voleurs, cloches d'alarmes, etc. Dans la batterie plongeante, une plaque de zinc

est suspendue entre deux plaques de charbon, et quand on veut la mettre en activité, ces pièces sont plongées dans le bi-chromate de potasse dissout dans un excès d'acide sulfurique.

Enfin la batterie galvauique est aujourd'hui remplacée par les machines dinamo-électriques.

Lorsqu'un fort courant électrique est envoyé le long d'un bon conducteur, il passe très facilement sans laisser de trace ; mais lorsque ce courant passe par un corps mauvais conducteur, il échauffe celui-ci. C'est sur ce fait que repose la lumière électrique incandescente. Un courant envoyé sur un bloc mince de charbon le chauffe au blanc et produit ainsi une lumière blanche. C'est sur le même principe que repose la lumière arquée, pour laquelle l'air agit comme mauvais conducteur. Ici, deux blocs de charbon en pointe sont mis en contact par leurs pointes jusqu'à ce qu'un courant ait été envoyé en travers, puis les pointes sont graduellement séparées par un court espace. A cause de la résistance de l'air au passage de l'électricité d'une pointe à l'autre, celles-ci deviennent incandescentes ; de petites particules de charbon incandescent se détachent et sont projetées dans l'air, ce qui produit un arc de lumière entre les pointes de charbon. La lumière arquée et la lumière incandescente forment les deux systèmes actuellement connus dans l'éclairage électrique.

Lorsqu'un courant électrique passe au travers de certaines substances, il les décompose et c'est sur ce fait qu'est basée la galvanoplastie. Ainsi si l'on veut recouvrir un objet d'une couche de métal, ce métal est suspendu au pôle positif ; alors faisant agir un courant électrique, le métal est décomposé et une couche se déposera sur la surface entière de l'objet suspendu au pôle négatif.

On peut mesurer la force d'un courant électrique au moyen de l'instrument appelé galvanomètre. C'est une aiguille rotative autour de laquelle passe le courant.

Le télégraphe électrique est basé sur la production d'aimants temporaires au moyen d'un courant électrique passant à travers une bobine de fil métallique recouvrant une barre de fer doux. Tout système de télégraphe comprend en résumé : une batterie électrique, un fil conducteur, une pièce de fer doux entourée d'un fil métallique roulé en spirale en forme de bobine, un bouton pour ouvrir et fermer le courant et un indicateur. Morse divisait l'alphabet dont les lettres étaient représentées par des points et des traits qui étaient représentés sur des bandes de papier par l'indicateur. Mais les opérateurs télégraphistes

ont bientôt reconnu qu'ils n'avaient pas besoin de voir les lettres sur ce papier, car l'oreille s'habitue facilement et rapidement à les reconnaître par le son produit par l'indicateur. De cette manière, le papier a été écarté, et à présent, on entend au lieu de voir les points et les traits à mesure que l'indicateur les frappe sur le récepteur.

* * *

Dans son "*Historia Ecclesiastica*" Bede le Vénérable moine, de Cantorbéry, qui vécut de 672 à 735, rapporte le fait suivant : "Un prêtre ayant été envoyé vers Edwin, roi de Kent, pour lui demander sa fille en mariage pour le roi Owin et l'ayant obtenue, se prépara à l'emmener par mer. Avant de s'embarquer pour le retour, il vint trouver l'évêque de Cantorbéry et lui demanda sa bénédiction et le secours de ses prières. Celui-ci lui prédit qu'il serait assailli par des vents contraires et par une violente tempête, et il lui donna une cruche pleine d'huile avec recommandation de la jeter à la mer au moment du danger. Tout arriva ainsi que le saint Evêque l'avait prédit, et comme le navire se trouvait dans un péril imminent, le prêtre se ressouvint de sa prédication et de sa recommandation ; il prit la cruche et la jeta dans les flots. Or cela ayant été accompli, la mer se calma aussitôt, les vents cessèrent de souffler avec violence, le ciel s'éclaircit, le soleil reparut, et le navire continua paisiblement sa route et arriva au port après une heureuse traversée."

Il est à noter qu'en cette occasion, non seulement l'huile calma la mer, mais encore que le temps changea et que le soleil reparut. On cite d'autres faits nombreux dans lesquels on attribue le salut de vaisseaux en danger à l'huile qu'on avait versée sur les vagues en furie.

Le 8 octobre 1880, un petit bâtiment de trois tonneaux partit de Montevideo pour Naples. Cet audacieux voyage n'était pas entrepris dans un esprit de bravade, mais bien dans le but de reconnaître l'effet d'une faible quantité d'huile sur la mer soulevée. L'huile destinée aux expériences était renfermée dans de petites outres en forme de bouteilles d'une contenance d'un demi-gallon chaque. Quand il était nécessaire de s'arrêter par un gros temps, on lançait une grande outre pardessus bord. Cet appareil servait comme d'ancre flottante et maintenait l'embarcation nez au vent. Alors on jetait deux petites outres à la mer, l'une à l'avant et l'autre à l'arrière, après avoir pratiqué une faible ouverture par laquelle l'huile devait s'échapper lentement. Quoique l'huile ne réduisit pas le volume des vagues, on constata qu'elle les rendait relativement inoffensives en les empêchant de se briser.

Le 4 février 1884, le voilier Jan Mayen quittait Dundée pour Saint-Jean. Il eut à subir une grosse tempête pendant laquelle l'habitable

fut fraccassé, les compas dispersés et une partie du parapet emportée, et finalement, il fut jeté sur son arrière. En dernier ressort, pour sauver le navire, le capitaine songea à l'épreuve de l'huile : trois sacs remplis de calfatage saturé d'huile furent suspendus aux trois mats de manière à ce qu'ils plongeassent dans l'eau. Bientôt les lames se calmèrent et cessèrent de se briser contre le vaisseau qui se redressa. L'huile continua son bon effet jusqu'au lendemain matin alors que la mer s'était considérablement apaisée.

Le 26 janvier de la même année, le *Lauderdale* allant de Junin à Hambourg rencontra une grosse mer, et bientôt, il commença à faire eau. Le lendemain matin, le capitaine du *Media* envoya une embarcation pour le secourir, mais une lame la renversa et ceux qui la montaient périrent. Si cette embarcation eût pu approcher un peu plus du *Lauderdale*, elle eût rencontré une mer relativement calme, car du bord de ceui-ci, on envoyait de l'huile à la mer au moyen d'un tuyau, et cette manœuvre avait singulièrement affecté l'eau tout au tour. Dans la matinée suivante, l'équipage du *Lauderdale* put se rendre à bord du *Media* avec sa propre chaloupe. On fit ainsi paisiblement trois voyages pendant chacun desquels on employa environ cinq gallons d'huile coulant à la mer en un filet de la grosseur d'un crayon, ce qui calmait les vagues et les empêchait de se briser contre l'embarcation.

En janvier 1884, on a fait de curieuses expériences à Folkston Harbor, en Angleterre, afin de constater si l'on pourrait au besoin faire un emploi systématique et efficace de l'huile pour calmer les vagues soulevées par la tempête. Un tuyau en plomb d'un pouce et quart de diamètre et de quelques centaines de pieds de longueur fut conduit dans l'eau, en partant du quai du chemin de fer du Sud-Est ; sur ce tuyau, à des intervalles de cent pieds, étaient soudés d'autres tuyaux plus minces s'élevant verticalement de dix-huit pouces et terminés par une espèce de pomme d'arrosoir en cuivre. Le tuyau principal était en communication avec une pompe placées sur le quai. Au moyen de la pompe, on envoyait dans le gros tuyau un jet d'huile qui était lancé avec force dans toutes les directions par les petits tuyaux. Dans l'expérience que l'on fit ce jour là, on employa cent gallons d'huile de loup marin.

L'endroit choisi figure un vaste bassin fermé à gauche par des roches escarpés, à droite par la jetée, au fond par le quai sur lequel se trouvait la pompe. En avant, le bassin s'ouvre sur la pleine mer.

On avait tout naturellement choisi un jour pendant lequel la mer était très agitée. Bientôt il se produisit une vaste surface calme mollement ondulée, sur les bords de laquelle les vagues agitées s'arrêtaient, et au milieu, une chaloupe naviguait paisiblement. Le contraste de la

mer avant et après l'application du procédé était vraiment salsissant. Avant l'opération, les vagues s'élançaient avec furie en mugissant, s'entre choquaient, s'élevaient comme des montagnes mouvantes et venaient se briser contre le rivage. Le marin le plus hardi n'aurait certainement pas osé s'y aventurer avec une embarcation. Dès qu'on eut commencé à lancer l'huile, on vit la même mer rouler doucement des vagues inoffensives sur laquelle voguait en sûreté un frêle esquif. Mais au delà de cette étendue d'eau apaisée, venaient se briser des lames furieuses qui s'élevaient comme des murs, paraissant lutter avec plus de rage contre ce nouvel obstacle qui se jouaient de leur fureur, et s'abîmaient dans leur impuissance à le vaincre, pour se renouveler toujours avec le même insuccès.

Ceci n'est-il pas la vraie reproduction du fait constaté par le moine anglais il y a environ douze siècles ?

* *

On cite nombre d'exemples de l'attachement de deux oiseaux l'un pour l'autre, quoique n'étant pas de la même espèce. En voici un qui me paraît bien touchant. Quelques personnes étaient assises sur la terrasse d'un hôtel dans une ville d'eau, lorsqu'une grive s'abattit à peu de distance et attira leur attention par ses mouvements et ses cris qui semblaient avoir un but que l'on ne pouvait deviner ; c'était comme l'appel du petit pour sa pitance ; il ouvrait le bec, poussait des espèces de gémissements d'angoisses, et en même temps ses ailes étaient agitées d'un tremblement fiévreux ; et pourtant ce n'était pas un jeune. En ce moment, un autre oiseau, un merle, rejoignit le premier, lui apportant un ver qu'il lui mit dans le bec. Cette manœuvre se renouvela jusqu'à ce que la grive parût repue, et alors, les deux oiseaux prirent leur vol ensemble et disparurent. Les personnes présentes avaient pu constater que la grive était aveugle. On en conclut que non seulement les deux petits oiseaux se connaissaient, mais encore que le pauvre aveugle avait trouvé dans le merle un aide et un ami fidèle.

Voici un autre exemple d'autant plus intéressant que les deux oiseaux sont séparés par une énorme différence de taille. Une dinde venait d'avoir sa couvée éclosée dans une camp en même temps qu'une caille dont la famille comptait huit petits membres. La caille ayant été tuée, ses petits se réfugièrent dans le nid de la dinde qui les adopta, et les deux familles vivant heureusement ensemble, n'en formèrent plus qu'une à laquelle la mère prodigua également ses soins. C'est bien le cas de dire que la sollicitude de la Providence s'étend sur tous les êtres, et que la vraie charité et la bienfaisance sont plutôt instinctives que raisonnées.

OCTAVE CUISSET.

CHRONIQUE DU MOIS

Quoique nous soyons à une époque de l'année où la politique n'offre généralement pas grand intérêt dans le monde entier; quoique les parlements soient en vacances, il y a cependant dans presque tous les pays, aussi bien de ce côté de l'Océan que de l'autre, certaines questions brûlantes qui s'agitent et contribuent, par leur importance, à entretenir le sentiment de malaise qui règne un peu partout.

Dans deux grands pays du vieux Continent, nous sommes à la veille d'une période électorale; des élections générales qui vont se faire dans chacun d'eux dépendra la solution de questions de la plus haute importance.

Pour la France, il s'agit de savoir si elle veut continuer à se laisser gouverner par la bande de médiocres républicains qui ont froissé les convictions les plus chères d'une grande partie de la nation, amené le déficit dans ses finances et asservi chez elle ce qui constitue les plus belles libertés d'un grand peuple.

En Angleterre, c'est la question du pouvoir qui se débat entre les deux grands partis qui se partagent notre métropole.

Aussi voyons-nous persister la stagnation du commerce et de l'industrie dont se plaint le monde des affaires.

* **

Au Canada, nous n'avons pas d'élections générales en perspective, mais la liquidation des tristes événements du Nord-Ouest préoccupe à juste titre l'opinion publique, surtout dans les parties françaises de la Puissance.

Le mois dernier, nous avons annoncé la condamnation à mort de Louis Riel.

A la première nouvelle de ce dénouement tragique et injuste du drame du Nord-Ouest, un cri d'indignation s'est élevé d'un bout à l'autre de la Province de Québec. Les Canadiens-Français ne se sont pas demandés si le tribunal qui avait condamné Riel était oui ou non légalement constitué, ils n'ont pas voulu non plus justifier la révolte des métis, mais ils demandent que Riel, considéré par tous les esprits impartiaux comme atteint d'aliénation mentale, ne soit pas exécuté, parce que la peine de mort en matière politique est abolie chez tous les

peuples civilisés et avant tout parcequ'on ne met pas à mort un homme qui ne peut être considéré comme responsable, puisqu'il est fou.

A Montréal, à Québec et dans les principales villes de la province on a organisé des assemblées publiques et on a voté des résolutions protestant contre la condamnation et demandant grâce.

L'agitation constitutionnelle s'est étendue même au-delà de nos frontières. Tous les groupes canadiens-français des Etats-Unis ont envoyé des protestations. Quelques-uns accusent ouvertement le gouvernement canadien d'injustice, d'autres demandent l'extradition du prisonnier en sa qualité de citoyen américain. Le mouvement se propage maintenant, même de l'autre côté de l'Atlantique; en effet, nous apprenons qu'une société philanthropique anglaise vient d'envoyer au gouvernement d'Ottawa une requête demandant la grâce de Riel.

Cette manifestation de la volonté de tout un peuple, cette prière universelle demandant la grâce d'un homme, réclamant la justice aussi bien que la clémence, ne peut manquer d'être écoutée; feindre de l'ignorer serait presque un crime.

La question du procès de Riel, et de sa plus ou moins grande culpabilité a déjà été traitée à tous les points de vue. Nous n'en parlerons donc pas. Mais nous sommes convaincu que les autorités céderont devant le vœu populaire et que Riel sera, sinon mis en liberté, au moins sauvé de l'échafaud.

Nous avons eu à la fin de ce mois, pour nous distraire des tristes préoccupations que donnent les affaires du Nord-Ouest à tous les bons patriotes, un spectacle bien fait pour réjouir nos cœurs de Français: nous voulons parler du premier voyage du paquebot le *Damara* et des visiteurs qu'il nous a amenés.

L'inauguration d'une ligne directe de paquebots entre le Havre et un port de la Puissance et l'arrivée de la délégation Française à Halifax, à Québec et enfin à Montréal ont consacré la reprise des relations depuis si longtemps interrompues entre la France notre mère-patrie et le Canada.

Comme quelqu'un l'a dit dans un des nombreux discours qui ont été prononcés en cette circonstance, cent ans après que le dernier soldat de la France avait quitté les bords du Saint-Laurent, les yeux des Canadiens étaient encore fixés sur l'horizon du côté de l'Océan pour tâcher de voir si ceux qui étaient partis n'allaient pas revenir; nous pouvons dire aujourd'hui qu'ils sont de retour, et, si nous en croyons toutes les assurances qui nous ont été données, les relations reprises ne seront plus interrompues.

Parmi les visiteurs qui nous sont venus, il y a des représentants du clergé, de la magistrature, de l'industrie, du commerce et de la presse; nous espérons qu'ils rapporteront de leur voyage tous les éléments

nécessaires pour bien faire connaître, en France, le Canada et le concours que leur grand pays peut nous donner en nous prêtant ses capitaux et en nous envoyant des colons.

La conclusion d'un traité de commerce serait le plus beau couronnement de leur excursion, s'il pouvait être signé à la suite des efforts que ceux d'entre eux qui ont accès auprès des gouvernants français nous ont promis de faire et qu'ils feront, nous n'en doutons pas. Sans entrer dans le détail de la question, nous dirons qu'au moment où on travaille et où on arrive à abaisser les barrières que la grande distance de l'Océan à franchir met entre les deux pays, il serait bien fâcheux de laisser subsister les obstacles que des tarifs douaniers trop élevés mettent aux rapports commerciaux.

Toujours est-il que nos hôtes ont été reçus avec la plus grande cordialité ; nous espérons qu'ils conserveront de leur voyage un agréable souvenir.

.

L'époque des vacances est celle que choisissent généralement nos compatriotes des Etats-Unis pour tenir leurs Conventions Nationales.

La huitième Convention des Canadiens-français de l'Etat de New-York s'est tenue à Rochester le 17 août ; les délégués ont reçu dans la ville américaine le plus cordial accueil. Le maire et les chevaliers de St-Jean-Baptiste, en brillants uniformes, sont venus leur souhaiter la bienvenue à la gare.

De magnifiques discours ont été prononcés par Mgr MacQuaid, évêque de la ville, et par Mgr Jamot, de Peterboro, Ontario. Les séances ont été fort intéressantes, et il est impossible de nier les excellents résultats que de semblables réunions pourront avoir pour l'avenir de la cause canadienne-française aux Etats-Unis.

Plusieurs conventions des autres Etats sont annoncées pour le mois de septembre.

.

L'allocution prononcée par Sa Sainteté Léon XIII, au dernier consistoire, est très courte mais elle contient quelques passages d'une grande importance.

C'est un éclatant démenti infligé à tous ceux qui ont osé supposer, au St. Père, des intentions que le chef de l'Eglise n'aura jamais, ne peut jamais avoir.

Le Pape s'est plaint de l'hostilité des gouvernements de la France et de l'Allemagne, des entraves qu'ils mettaient à l'action de l'Eglise, et cela, malgré l'attitude toujours conciliante du St. Siège ; il a protesté contre les injures et les humiliations que les Piémontais usurpateurs font

subir au successeur de St. Pierre, non-seulement en sa qualité de souverain temporel, mais même comme chef de l'Eglise. Dans la capitale du monde chrétien, on vient de défendre que les honneurs d'usage soient rendus au St Viatique lorsqu'il passe dans les rues. Les Turcs eux-mêmes à Constantinople n'agissent pas avec une telle brutalité. Evidemment, le gouvernement Italien espère, par les menées les plus basses et les plus perfides, chasser le Pape de son palais après s'être emparé de sa capitale, mais il compte sans la chrétienté entière ; il oublie que le chef de l'Eglise peut, d'un seul mot, rallier autour de lui tout ce que l'Univers a de plus noble et de plus brave pour défendre ses droits et chasser les usurpateurs.

Pendant que nous parlons de ce qui se passe au Vatican nous dirons que la Rome pontificale a donné dernièrement un spectacle bien fait pour montrer la grandeur, la majesté et l'universalité de l'Eglise. Le même jour, dans l'église Ste Agathe des Goths, Mgr Moran, d'Australie, a sacré Mgr Walsh archevêque de Dublin, Mgr Gravel évêque de Nicolet, et Mgr Logaro évêque de l'Afrique Centrale. Des représentants de toutes les parties du monde priaient douc aux pieds du même autel. Le Canada, l'Irlande, l'Australie et l'Afrique Centrale se trouvaient là unis dans une même foi. C'est ainsi que l'Eglise met en pratique *l'Egalité et la Fraternité*.

.

La question afghane, qui a éveillé tant d'inquiétudes au printemps, peut être considérée comme ayant reçu une solution tout au moins provisoire; l'Afghanistan restera en possession de Zulficar et la Russie occupera définitivement Maruchak.

Tel a été le résultat des longues négociations des deux diplomaties russe et anglaise ; en somme Lord Salisbury n'a fait que continuer sur ce point l'œuvre commencée par M. Gladstone.

Du reste, toute la politique du ministère tory semble inspirée par le programme du gouvernement déchu. Comment pourrait-on s'en étonner? Le gouvernement conservateur est peut-être un gouvernement fort, mais il a les mains liées.

Le bizarre incident parlementaire auquel il doit le pouvoir n'a pas changé la majorité dans le parlement, et il a fallu qu'une sorte de compromis tacite intervint entre les chefs des deux grands groupes politiques, pour que la majorité Whig qui existait incontestablement, malgré la chute du ministère de M. Gladstone, se décidât à ne pas essayer de renverser le cabinet de lord Salisbury jusqu'aux élections générales ; pour obtenir la conclusion de cet accord, le chef tory a dû en quelque sorte aliéner son indépendance.

Le discours qu'il a prononcé à la Chambre des Lords un peu avant la clôture de la session ne le prouve-t-il pas?

Aussi, il a déclaré que, loin de vouloir retarder la date des élections générales, son plus grand désir était de faire à bref délai appel au pays librement consulté. Il a tenu en somme le langage d'un chef de gouvernement qui se sent dénué d'autorité, de force et de prestige.

Comment veut-on que, dans des conditions pareilles, un homme d'Etat soit entreprenant, audacieux, belliqueux ?

La politique égyptienne de l'Angleterre se ressent aussi de cette faiblesse d'origine ; dans les discours que les membres du nouveau ministère ont prononcés, dans le discours-programme même de Lord Salisbury, on ne voit aucune trace de l'adoption d'une ligne de conduite bien nette et bien franche sur ces deux questions du Soudan et de l'avenir politique de l'Egypte qui ont déjà passé par tant de phases et fait échanger tant de protocoles.

En ce qui concerne l'Irlande, nous nous trouvons en présence des mêmes hésitations ; il a bien été dit qu'aucune mesure nouvelle d'exception ne serait réclamée ; on a même, croyons-nous, adouci sur quelques points les lois de coercition, en ne renouvelant pas certaines mesures dont la force exécutoire était arrivée à expiration ; mais ce n'est là qu'une solution négative ; l'Angleterre est en présence des réclamations sans cesse renouvelées du parti Irlandais, et il faudra bien qu'après les élections générales on s'explique encore une fois (sera-ce la bonne ?) sur le régime de cette malheureuse île qui semble vouée à toutes les vicissitudes des pays qui n'ont pas d'indépendance.

M. Parnell, qui tout d'abord semblait vouloir se contenter des concessions que lui firent les conservateurs à leur élévation au pouvoir, demande maintenant le *Home Rule*. L'Irlande, dit-il, veut se gouverner elle-même ; elle ne peut prospérer si elle n'est pas gouvernée par une assemblée nationale élective ; alors seulement, elle sera en état de faire cesser les exactions de l'Angleterre.

L'Irlande peut-elle espérer que l'heure de ses libertés politiques sonnera en 1886?.....

Quant aux élections qui restent fixées au mois de novembre, bien habile serait celui qui pourrait en prédire le résultat avec certitude ; c'est le secret des urnes et on sait qu'elles ménagent quelquefois de bien grandes surprises à ceux qui les consultent ; il faut bien compter aussi avec les éléments nouveaux qui vont s'introduire dans le corps électoral, par l'adjonction de deux millions de votants qui n'ont encore jamais pris part à l'élection de la Chambre des Communes, et que la nouvelle loi adoptée cette année a faits électeurs.

..*

En France, les questions que le suffrage universel va avoir à résoudre ne sont pas moins graves pour l'avenir du pays, de sa politique étrangère, de ses libertés et de ses finances.

La chambre qui était sortie des élections de 1881 est partie le 6 août pour ne plus revenir. La majorité qui la composait ne prenait plus, depuis quelques mois déjà, qu'une part incomplète à la marche des affaires publiques ; toute son activité était concentrée sur la période électorale qui va s'ouvrir et transformer la France en une vaste arène ouverte à toutes les compétitions.

Le moment n'est pas encore venu de juger définitivement ce parlement, dont les membres sollicitent presque tous le renouvellement de leur mandat ; mais qu'il nous soit permis de résumer en quelques mots son œuvre, telle que nous l'apprécions.

D'abord, en moins de quatre ans, les hommes de la majorité ont usé six ministères, ce qui donne aux cabinets qui se sont succédé depuis la fin de l'année 1881 une moyenne d'existence et de durée de 9 mois.

Mais en réalité, les crises ministérielles et les changements de ministres ont eu lieu, à l'origine de la législature qui vient de disparaître, avec une fréquence et une précipitation qui touchaient à l'affolement. En novembre 1881, on renversait le ministère Ferry ; à la fin de janvier 1882, on renversait le ministère Gambetta ; en août 1882, on renversait le ministère Freycinet ; en février 1883, on renversait le ministère Duclerc. Cela fait quatre ministères usés en dix-huit mois.

Après ces mouvements désordonnés et ces soubresauts ataxiques, la Chambre est entrée dans une phase de profonde impuissance ; elle s'est livrée pieds et poings liés à M. Ferry et l'a subi pendant plus de deux ans. Puis, dans une heure de panique, elle l'a jeté par terre, et c'est un ministère Brisson qui présidera aux élections générales. En sorte que la Chambre de 1881 a épuisé tous les genres de fautes et de responsabilités, en brisant d'abord les ministères, comme un enfant brise ses jouets, puis en se résignant, de guerre lasse, à une sorte de dictature ministérielle qui s'est signalée par les entreprises les plus inconsidérées et les plus irréparables.

Aussi, qu'a-t-elle fait, cette Chambre ? A quelles mesures a-t-elle attaché son nom ? Son œuvre se résume en un seul mot : le mal. Elle a tout sacrifié à elle-même, aux plus basses cupidités, aux plus monstrueuses convoitises ; quant aux intérêts généraux du pays, elle n'en a jamais eu le moindre souci. Ou plutôt, avec une candeur ou une audace sans précédents, elle a perpétuellement confondu ses propres intérêts avec ceux de la nation, et elle s'est imaginée qu'elle servait suffisamment les seconds en ne s'appliquant qu'aux premiers.

Voilà les hauts faits de la Chambre de 1881, à l'intérieur, sans parler des déficits qui écrasent nos budgets ; A l'extérieur, c'est bien pis encore. Elle a forcé le gouvernement de la République à abandonner l'Égypte, et elle s'est lancée trois ou quatre mois après dans l'expédition du Tonkin. Une chambre qui laisse à son passif deux fautes aussi colossales devrait tomber sous le discrédit.

C'est ce qu'ont compris les membres du comité électoral catholique qui adjurent, dans leur manifeste, les électeurs "d'exclure des conseils du pays des hommes qui sont les artisans de sa ruine.". Et plus loin le manifeste ajoute :

" Ils (les hommes de la majorité) ont traité le catholicisme en ennemi, expulsé les religieux de leurs demeures et les sœurs de charité de l'asile des malheureux, interdit au culte la rue ouverte aux mascarades, jeté l'image du Christ hors de l'école et du cimetière. Ils ont banni Dieu de l'enseignement officiel, et cherchent à imposer à tous cet enseignement athée. Ils veulent chasser Dieu de l'âme du peuple, comme ils l'ont chassé de la Constitution et des lois.

" La persécution se poursuit ; chaque jour, de nouvelles écoles chrétiennes se ferment. Hier encore, l'église dédiée à la patronne de Paris était profanée.

" Demain, s'ils restent les maîtres, ils imposeront le service militaire aux séminaristes pour empêcher le recrutement du clergé. Demain la suppression du budget des cultes viendra compléter l'œuvre de spoliation commencée déjà par de misérables réductions. S'ils ont attendu, c'est qu'ils ont peur de vous, et, aussi qu'il entre dans leur plan d'affaiblir l'Eglise avant de la dépouiller.

" Electeurs catholiques, sachez-le bien, voilà ce que les élections prochaines peuvent réparer ou aggraver.

" Donc, le devoir est clair, l'obligation est impérieuse :

" Chassez du Parlement les ennemis de toute loi et de tout droit.

" Votez pour des hommes qui soient résolus à défendre, sans compromission et sans faiblesse, les droits imprescriptibles de l'Eglise et ses libertés nécessaires, notamment la liberté d'association religieuse et celle de l'enseignement à tous les degrés".

Cet appel au bas duquel nous lisons la signature des chefs du parti monarchiste et catholique en France sera-t-il entendu ? nous l'espérons, car après la grandeur du Canada, rien ne peut nous être plus à cœur que de voir la France, grande et respectée, garder dans le monde la place à laquelle son glorieux passé lui donne droit. Toujours est-il que nous attendrons avec la plus grande anxiété la décision du suffrage universel, car nous sentons que dans les élections qui vont avoir lieu, il y va peut-être de l'avenir pour de longues années de ce pays qui nous est si cher.

* * *

Si la place ne nous était pas mesurée, nous aurions à continuer cette revue de la politique dans les pays Européens ; nous parlerions de la malheureuse Espagne qui continue à être dévastée par le fléau du choléra ; nous chercherions à pénétrer le secret de l'entrevue qui vient d'avoir lieu entre les deux empereurs d'Autriche et de Russie à

Kremsier ; nous tâcherions d'élucider le but du voyage que le Comte Kalnoky a fait à Varzin, quelques jours avant l'entrevue impériale, pour rendre visite à M. de Bismarck et conférer avec lui. Nous n'oublierions pas non plus d'exposer la politique asiatique de la Russie dont l'empereur doit, au printemps prochain, ceindre à Samarcande la couronne de Tamerlan et de Gengis-Khan ; qu'il nous suffise aujourd'hui de citer tous ces faits pour mémoire ! Ce sera assez pour montrer à nos lecteurs que les diplomates ont, à la fin de cette année, un vaste champ pour exercer leurs talents et leur active perspicacité !

RENÉ DE JOLY

P.S.—Au moment de livrer notre chronique à l'impression, nous apprenons par les dernières dépêches d'Europe la nouvelle d'un conflit sérieux entre l'Espagne et l'Allemagne. Le bruit courait il y a déjà quelque temps de l'occupation des îles Carolines en Océanie par l'escadre allemande du Pacifique, cette occupation est confirmée par un télégramme reçu à Madrid : Une canonnière faisant partie de la marine de l'empire d'Allemagne a débarqué dans l'île de Yap le soir du 24 Août ses compagnies de fusiliers et le drapeau impérial a été hissé.

Les Îles Carolines qu'on appelle aussi les Nouvelles Philippines sont, depuis 1853, considérées par le gouvernement espagnol, comme une dépendance de sa grande possession des Îles Philippines ; en 1883 un vaisseau de guerre est allé prendre possession, au nom du roi Alphonse, de l'Archipel tout entier et cette année un crédit spécial est inscrit au budget colonial pour établir un gouvernement militaire dans la plus importante des îles qui font l'objet du litige.

Le vieil orgueil castillan s'est révolté au reçu de la nouvelle de cet attentat à des droits considérés comme imprescriptibles ; l'émotion populaire est à son comble dans la capitale de l'Espagne, des démonstrations tumultueuses ont eu lieu dans la rue, un incident déplorable s'est produit, l'hôtel de la légation allemande a été attaqué par une bande de furieux qui ont mis le feu à l'écusson impérial placé au-dessus de la porte.

Pendant ce temps, le gouvernement adresse à l'Allemagne une énergique protestation, la presse dans toute la péninsule jette feu et flammes ; le conseil des ministres s'assemble sous la présidence du roi Alphonse revenu tout exprès de la Granja ; ses dernières délibérations auraient abouti à l'envoi d'un ultimatum à l'Allemagne.

Les faits en sont là, toujours est-il que la situation est considérée comme très-grave, quelques-uns vont même déjà jusqu'à dire que le roi aura à choisir entre une révolution ou l'obéissance aux exigences du parti de la guerre. Voilà certes de bien grosses éventualités, mais il faut espérer que, grâce à un arbitrage ou à toute autre solution satisfaisante à l'honneur de l'Espagne, ce beau pays qui a déjà passé par des alternatives inouïes de grandeur et d'infortune pourra cette fois du moins éviter les horreurs de la guerre.

R. de J.